



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Canada



Rapport d'activités 2007-2008

Bureau de certification des produits
audiovisuels (BCPAC)

Publié le 26 mai 2010



This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en médias substitués.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML
à l'adresse internet suivante : <http://www.pch.gc.ca/bcpac>

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010.
No. de catalogue : CH41-2/2008F-PDF
ISBN : 978-1-100-94274-2



Table des matières

Résumé	i
1 Introduction et contexte	1
1.1 Q'est-ce que le BCPAC?.....	1
1.2 Modifications des politiques et lignes directrices.....	4
1.3 Développements de l'industrie.....	5
2 Profil statistique	12
2.1 Au sujet des statistiques.....	12
2.2 Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	14
2.3 Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique	40
3 Administration	55
3.1 Processus administratif.....	55
3.2 Charge de travail.....	55
Annexe : Notes additionnelles au sujet des statistiques	61

Résumé

Le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) a le plaisir de présenter son *Rapport d'activités 2007-2008*. Il renferme de l'information et des données statistiques quant aux productions cinématographiques et magnétoscopiques qui reçoivent un appui financier des programmes de crédits d'impôt administrés conjointement par le ministère du Patrimoine canadien par l'entremise du BCPAC et par l'Agence du revenu du Canada (ARC) : le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP). Le *Rapport d'activités* témoigne de l'activité du BCPAC au cours de 2007-2008 et passe en revue les développements de l'industrie survenus au cours de cette période.

Les données statistiques dans ce rapport couvrent une période de neuf ans, soit du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2008. Cependant, les statistiques pour l'exercice financier 2007-2008 sont préliminaires. Les lignes directrices du BCPAC permettent aux producteurs de présenter leurs demandes de CIPC jusqu'à 24 mois suivant la fin d'année d'imposition au cours de laquelle les principaux travaux de prise de vue d'un projet ont débutés. Il faut donc environ deux ans avant que les données puissent être considérées comme exactes. Par conséquent, les données statistiques fournies pour 2007-2008 pourraient ne pas représenter avec exactitude toutes les activités de production ayant bénéficié du CIPC et du CISP au cours de cette année.

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

- Le CIPC est un crédit d'impôt remboursable destiné à favoriser la création de productions canadiennes et l'essor du secteur indépendant du film et de la vidéo au pays. Le crédit correspond à 25 % des salaires et traitements admissibles, jusqu'à concurrence de 60 % du coût net de la production (c'est-à-dire une fois déduit tout montant d'aide reçu).
- En 2007-2008, 918 œuvres cinématographiques et magnétoscopiques, totalisant des dépenses de 1,75 milliard de dollars au Canada, ont bénéficié du CIPC. Le nombre de projets obtenant un CIPC en 2007-2008 a diminué de 21 % par rapport à 2006-2007, alors que les dépenses de production ont connu une diminution de 16 %.

- La grande majorité des productions bénéficiant du CIPC en 2007-2008 ont été réalisées principalement pour la télévision. Les dépenses de production télévisuelle soutenues par le CIPC ont totalisé 1,51 milliard de dollars en 2007-2008 et représenté 86 % de toutes les dépenses de production admissibles au programme. Cependant, les dépenses de production télévisuelle bénéficiant du CIPC ont chuté de 16 % en 2007-2008, après avoir connu trois années de croissance consécutives.
- En 2007-2008, le nombre de films destinés au cinéma qui obtenaient un appui financier du CIPC a chuté à 68, soit une baisse du tiers; les dépenses totales de production se situaient à 239 millions de dollars, c'est-à-dire une diminution de 16 %.
- Au cours de la dernière décennie, la production en langue française au Canada a connu une croissance continue de sa proportion de projets ayant bénéficié du CIPC, et des dépenses de production ; leur part de dépenses de production bénéficiant du CIPC est passée de 19 % en 1999-2000 à 28 % en 2007-2008.
- En 2007-2008, parmi les projets qui ont bénéficié du CIPC, 526 projets de langue anglaise qui ont totalisé des dépenses de production de 1,23 milliard de dollars, 366 projets de langue française ont totalisé des dépenses de 489 millions de dollars, 17 projets bilingues ont totalisé les dépenses s'élevant à 26 millions de dollars et neuf productions tournées dans une autre langue (y compris les langues autochtones) ont totalisé des dépenses de 9 millions de dollars.
- Au cours de l'exercice 2007-2008, la fiction est le genre qui a comptabilisé le plus fort soutien du CIPC, soit 931 millions de dollars, qui représente 53 % du montant total des dépenses de production.
- En 2007-2008, le documentaire représente le genre dont le plus grand nombre de projets ont été soutenus par le CIPC, soit 380, c'est-à-dire 38 % du nombre total de projets.

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique

- Le CISP est un crédit d'impôt remboursable correspondant à 16 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles et visant à favoriser l'emploi de Canadiens par des sociétés canadiennes ou étrangères imposables ayant un établissement stable au Canada et dont les activités constituent

principalement la production d'œuvres cinématographiques ou magnétoscopiques ou la prestation de services de production.

- En 2007-2008, 139 projets ont réclamé l'appui financier du gouvernement fédéral dans le cadre du CISP. Ces 139 projets ont généré des dépenses de production au Canada légèrement inférieures à 1,3 milliard de dollars.
- Depuis 2005-2006, le Canada a vu baisser, année après année, le nombre de projets bénéficiant du CISP et les dépenses de production afférentes. Le nombre de projets est passé de 190 à 139 en 2007-2008, alors que les dépenses de production au Canada sont passées de 3,7 millions à 2,5 millions de dollars, soit une diminution du tiers.
- La production soutenue par le CISP au Canada se destine de plus en plus à l'exploitation dans les salles de cinéma partout dans le monde, compte tenu que le déclin constant du nombre annuel de téléfilms a contribué à une baisse du niveau d'ensemble de la production télévisuelle. La production destinée aux salles a atteint 727 millions de dollars en 2007-2008 et a représenté la plus grande part, soit 56 %, de l'ensemble des dépenses de production au Canada bénéficiant du CISP. La production télévisuelle s'est chiffrée à 470 millions de dollars, soit 36 % du total. La production pour d'autres marchés d'exploitation s'est élevée à 97 millions de dollars ou 8 % des dépenses de production totales au Canada liées au CISP.
- La production bénéficiant du CISP au Canada s'est concentrée dans les œuvres de fiction et le long métrage en 2007-2008. Les œuvres de fiction, qui comprennent la plupart des films destinés aux salles et les dramatiques télévisées, représentaient 77 % du nombre total de projets et 87 % des dépenses de production totales bénéficiant du CISP. En 2007-2008, les dépenses comptabilisées dans le cadre du CISP pour la production de longs métrages se sont élevées à 727 millions de dollars et ils ont été destinés dans leur ensemble aux salles de cinéma.

Administration

- Le BCPAC s'engage à fournir aux demandeurs de CIPC et de CISP les normes de service les plus élevées. Conformément à sa charte de service à la clientèle, le BCPAC s'est donné comme objectif de délivrer un certificat dans les huit à dix semaines suivant la réception d'une demande complète. En 2007-2008, le délai de traitement des demandes au BCPAC a été plus rapide que jamais, bien que le nombre de demandes était en hausse.

- Le nombre de demandes reçues au BCPAC a atteint le niveau record de 2 409 en 2007-2008. Au total, 2 328 demandes ont été certifiées par le BCPAC en 2007-2008.
- En 2007-2008, le BCPAC avait besoin, en moyenne, de quatre mois pour traiter une demande de CIPC. Cette moyenne compte aussi les demandes qui n'avaient pas été dûment remplies ou pour lesquelles toute la documentation n'avait pas été envoyée, à leur arrivée au BCPAC. Entre 2000-2001 et 2007-2008, le délai moyen de traitement des demandes de CIPC s'est amélioré de 59 %, même si le nombre de demandes annuel s'est accru de 47 %.

1 Introduction et contexte


1.1 Qu'est-ce que le BCPAC?

Le Ministère du Patrimoine canadien, par l'entremise du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), administre conjointement avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) deux programmes de crédit d'impôt fédéraux : le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) ainsi qu'un Programme de vérification de la certification du contenu canadien créé en 2001. Au sein du ministère du Patrimoine canadien, le BCPAC est rattaché au secteur des Affaires culturelles et relève directement de la Direction générale des industries culturelles.

1.1.1 Mandat

En ce qui concerne le programme de CIPC, le BCPAC a la responsabilité d'estimer la dépense de main-d'œuvre admissible telle qu'elle est définie à l'article 125.4 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de déterminer si une production satisfait aux exigences en matière de contenu canadien, ainsi que celles qui ont trait à la propriété et au contrôle en vertu de l'article 1106 du Règlement de l'impôt sur le revenu (le Règlement). Le BCPAC peut ensuite recommander que le (la) ministre du Patrimoine canadien délivre deux certificats : le certificat de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (partie A) et le certificat d'achèvement (partie B).

Le (la) ministre du Patrimoine canadien peut délivrer le certificat partie A avant ou pendant les prises de vue principales, une fois que le BCPAC a analysé les documents détaillant les coûts fournis par le demandeur de CIPC, son plan de financement et le contenu canadien de la production. Le certificat partie A prévoit qu'il s'agira d'une production cinématographique ou magnétoscopique canadienne et permet d'évaluer la dépense de main-d'œuvre admissible aux fins du calcul de la valeur du crédit d'impôt. Le (la) ministre du Patrimoine canadien peut délivrer le certificat partie B après l'achèvement d'une production (mais dans les 30 mois calculés à partir de la date de la première fin d'année d'imposition de la société suivant le début des principaux travaux de prise de vue) et à la suite de l'examen des bilans financiers de la production. Dans certains cas, la date limite peut être prolongée jusqu'à 48 mois par l'ARC.



Le programme de CISP exige que le BCPAC confirme l'admissibilité initiale de la production en vertu de l'article 9300 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* et délivre un certificat d'agrément (certificat partie AC).

1.1.2 Historique

Le gouvernement canadien reconnaît depuis longtemps l'importance du film et de la vidéo comme ressource culturelle, véhicule d'expression artistique et mécanisme permettant de toucher un vaste auditoire. Grâce à la création de l'Office national du film du Canada (ONF), de Téléfilm Canada, du Fonds canadien de télévision (FCT), aux réseaux de télévision et aux installations de production de la Société Radio-Canada et aux programmes de financement d'œuvres audiovisuelles du Conseil des Arts du Canada, le gouvernement fédéral a mis en place un contexte artistique, technique et économique où les talents créateurs du Canada peuvent s'exprimer à la télévision, au grand écran, sur DVD, sur Internet et d'autres plateformes de diffusion audiovisuelle.

Le gouvernement fédéral a créé le BCPAC en 1974, tout en introduisant le Programme de déduction pour amortissement (DPA) pour les longs métrages canadiens. Il a conçu ce dernier programme afin d'accroître le soutien du secteur privé à l'égard de l'industrie cinématographique canadienne. Plus tard, il a élargi le Programme de DPA de manière à inclure la télévision et d'autres émissions vidéographiques. En 1980 et 1982, des modifications ont été apportées au Programme de DPA afin d'encourager une plus grande participation canadienne au personnel créatif important d'une production. Ces modifications sont à l'origine de l'adoption du système actuel de pointage en matière de contenu canadien.

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Le 12 décembre 1995, le gouvernement fédéral a remplacé le Programme de DPA par le programme CIPC. Le BCPAC administre conjointement le programme avec l'ARC. Le CIPC a été conçu dans le but de favoriser un milieu de financement plus stable et l'essor des sociétés de production à plus long terme, plutôt que de se pencher simplement sur le financement de projets individuels. Les exigences relatives à la propriété et au contrôle canadiens assurent que seules les entreprises sous contrôle canadien *de facto* peuvent profiter de l'incitatif, tout en offrant suffisamment de souplesse pour permettre aux producteurs canadiens d'attirer des investissements étrangers. Par le CIPC, le

gouvernement fédéral continue de favoriser la création de productions canadiennes et l'essor du secteur du film et de la vidéo au pays.

Jusqu'au 14 novembre 2003, le CIPC octroyait un crédit d'impôt remboursable équivalent à 25 % de la dépense en main-d'œuvre admissible, jusqu'à un maximum de 48 % du total des coûts de production admissibles, moins le montant d'aide, ce qui pouvait donc représenter jusqu'à 12 % des dépenses de production totales.

Le 14 novembre 2003, le ministère des Finances a annoncé qu'il apportait des modifications à l'article 125.4 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le gouvernement a effectué ces modifications afin de répondre à l'évolution des demandes de l'industrie cinématographique et de la télévision au Canada.

- Une modification significative fait en sorte que dorénavant les salaires et les traitements admissibles au crédit d'impôt ne doivent pas dépasser 60 % du coût de production, moins le montant d'aide, tel qu'il a été établi par le (la) ministre du Patrimoine canadien. Par conséquent, le CIPC peut octroyer jusqu'à 15 % du coût d'une production, moins le montant d'aide. Cependant, les dépenses de main-d'œuvre pour des non-résidents du Canada (autres que des citoyens canadiens) ne sont plus admissibles au CIPC.
- Autre changement d'importance : le fait qu'un droit dans une production cinématographique ou magnétoscopique soit détenu par une personne autre que la société de production n'a plus pour effet de rendre la production inadmissible au crédit d'impôt, sauf si la production ou l'un des investisseurs profite d'un abri fiscal. De plus, si une entité gouvernementale est un investisseur, son investissement est traité de la même manière que toute autre forme d'aide gouvernementale. Auparavant, ce genre d'investissement était traité de la même manière que tout investissement autre que celui de la société de production.

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique

Le 29 octobre 1997, le ministère des Finances a annoncé la création du CISP pour venir remplacer les abris fiscaux qui étaient disponibles auparavant. On a demandé au ministère du Patrimoine canadien d'assurer le soutien administratif du programme, par l'entremise du BCPAC, conjointement avec l'ARC.

Jusqu'au budget fédéral de février 2003, le CISP était offert à un taux de 11 % de la « dépense de main-d'œuvre canadienne admissible » engagée par une « société de production admissible » pour la prestation de services au Canada par des résidents canadiens ou des sociétés canadiennes imposables dans le cadre d'une « production agréée ». Compte tenu que les dépenses représentent généralement jusqu'à environ 50 % du budget de production, le crédit d'impôt assure un soutien financier pouvant aller jusqu'à 5,5 % des dépenses de production totales engagées au Canada, moins le montant d'aide.

En février 2003, le gouvernement a annoncé dans le budget fédéral qu'il avait haussé le taux du CISP à 16 % de la dépense de main-d'œuvre admissible, ou jusqu'à 8 % des dépenses de production totales engagées au Canada, moins le montant d'aide.

Programme de vérification de la certification du contenu canadien

En 2001, la ministre du Patrimoine canadien a demandé au BCPAC de mettre en place un mécanisme permettant de vérifier les productions qui obtiennent un certificat de Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. Le Programme de vérification de la certification du contenu canadien a été créé afin de vérifier si les exigences en matière de contenu canadien conformément au Règlement 1106 ont été satisfaites. Les vérificateurs de l'ARC mènent des vérifications à partir des dossiers désignés par le BCPAC. Dans le cadre de ce programme, le BCPAC présente des dossiers à l'ARC, qui les examine et les vérifie afin de s'assurer que les exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont satisfaites.

1.2 Modifications des politiques et lignes directrices

Les modifications suivantes ont été apportées aux politiques et lignes directrices du BCPAC en 2007-2008.

Lignes directrices du CIPC (Avis public CRTC 2007-01)

Dans l'*Avis public BCPAC 2007-01*, le ministère du Patrimoine canadien énonce ses positions sur plusieurs questions liées au CIPC, qui ont fait l'objet de processus de consultation annoncés dans l'*Avis public BCPAC 2005-01* et l'*Avis public BCPAC 2006-02*.

Dans l'*Avis public BCPAC 2007-01*, le ministère du Patrimoine canadien a énoncé ses positions sur : (i) la propriété du droit d'auteur, (ii) la part acceptable des recettes que peut conserver le producteur, (iii) le rôle des « showrunners » non canadiens, (iv) l'admissibilité des programmes fondés sur un format, (v) les mentions au générique et (vi) les lignes directrices sur le contrôle de la production. Les détails de la position du ministère du Patrimoine canadien sur ces questions et son orientation en ce qui touche la définition du contrôle du producteur se trouvent à : <http://www.pch.gc.ca/cavco/pubs/avis-notice/2007-01-fra.cfm>.

Rappel de l'échéancier pour les demandes destinées au CIPC (Avis public BCPAC 2008-01)

Le 27 février 2008, le BCPAC a émis l'*Avis public BCPAC 2008-01, Rappel de l'échéancier pour les demandes destinées au CIPC*. L'avis informe les demandeurs de CIPC – pour les productions dont la première fin d'année d'imposition, suivant le début des principaux travaux de prise de vue, est le 1^{er} janvier 2004 ou plus tard – qu'en vertu d'une exigence réglementaire une demande de partie B doit être soumise au BCPAC dans les 24 mois suivant la première fin d'année d'imposition de la société au cours de laquelle les principaux travaux de prise de vue ont débutés. Lorsque la date limite de 24 mois ne peut pas être respectée, le délai peut être prolongé d'au plus 42 mois à compter de la première date de fin d'année d'imposition, si une *Renonciation à l'application de la période normale de nouvelle cotisation* valide (T2029 de l'ARC) a été produite pour l'ARC. Si l'échéancier du 42 mois pour soumettre une demande finale (Partie B) n'est pas respecté, cela entraînera une révocation automatique du certificat partie A délivré antérieurement ou un refus automatique de la demande de certificat partie A/B.

1.3 Développements de l'industrie

Le BCPAC administre des programmes qui soutiennent la production cinématographique et magnétoscopique surtout pour les marchés canadiens, mais aussi pour les marchés des médias mondiaux. En conséquence, l'activité de production bénéficiant des programmes administrés par le BCPAC est touchée par l'évolution du secteur au Canada et partout dans le monde. La présente section offre une brève vue d'ensemble quant à certains développements majeurs de l'industrie qui ont eu une incidence sur la production et la programmation audiovisuelle au Canada en 2007-2008.

Fusion d'entreprises dans l'industrie de la radiodiffusion canadienne

L'industrie de la radiodiffusion au Canada a connu une vague de fusions, qui a réduit le nombre de groupes de propriétaires d'entreprise.

- En juin 2007, le CRTC a approuvé l'acquisition de CHUM Limited par CTVglobemedia, y compris sept stations de télévision traditionnelle et 16 services de télévision spécialisée¹.
- En septembre 2007, le CRTC a approuvé l'acquisition des stations Citytv² de CHUM Limited par Rogers Media Inc.
- En décembre 2007, le CRTC a approuvé l'acquisition de Alliance Atlantis Communications Inc. par Canwest Mediaworks Corp., y compris les 18 chaînes de télévision spécialisée de ce dernier, une participation à 50 % dans deux chaînes de télévision spécialisée francophone et des intérêts minoritaires dans trois autres chaînes de télévision spécialisée³.

Dans la foulée de cette vague de fusions d'entreprises, les trois plus grands groupes de propriétaires de radiodiffusion, CTVglobemedia, Canwest Media Inc. et Rogers Media Inc. contrôlaient 94 % des recettes totales dans le marché de la télévision d'expression anglaise du Canada en 2008⁴. Cela représente une augmentation de 84 % de la part détenue par les trois plus grands groupes de propriétaires de radiodiffusion en 2004⁵. En 2008, CTVglobemedia, Canwest Media Inc. et Rogers Media Inc. contrôlaient aussi 62 % des recettes dans le marché de la télévision spécialisée, payante, à la carte et avec vidéo sur demande d'expression anglaise.⁶

Faiblesse continue de la demande internationale de productions canadiennes

Les films et les vidéos demeurent la plus grande source d'exportation culturelle du Canada⁷. Selon Statistique Canada, les films et les vidéos représentaient 47 % des exportations culturelles (incluant les

¹ CRTC, *Décision du CRTC 2007-429*, 20 décembre 2007.

² CRTC, *Décision du CRTC 2007-360*, 28 septembre 2007.

³ CRTC, *Décision du CRTC 2007-165*, 8 juin 2007.

⁴ CRTC, *Rapport de surveillance des communications 2009*, août 2009, p. 115.

⁵ CRTC, *Rapport de surveillance de la politique sur la radiodiffusion 2005*, juin 2005, p. 52. En 2004, les trois plus grands groupes de propriétaires de radiodiffusion étaient Bellglobemedia (CTV), Canwest Mediaworks Inc et CHUM Limited.

⁶ CRTC, *Rapport de surveillance des communications 2009*, août 2009, p. 115.

⁷ Ministère du Patrimoine canadien, *Intersections : Naviguer dans le paysage culturel, Rapport annuel 2007-2008 du secteur des Affaires culturelles*, p. 18.

produits et les services) du Canada⁸. En 2007-2008, l'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle a continué de manifester des signes de faiblesse au niveau de sa demande mondiale. Selon un rapport publié par l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) et le ministère du Patrimoine canadien, la valeur des exportations annuelles (valeur du financement issu de préventes réalisées à l'étranger) des émissions de télévision canadienne et des films destinés aux salles de cinéma est passée de 275 millions de dollars en 2006-2007 à 232 millions de dollars en 2007-2008⁹.

La demande mondiale de programmation canadienne a commencé à s'affaiblir en 2000-2001 et les statistiques révèlent qu'elle ne s'est pas rétablie depuis. La valeur des exportations annuelles d'émissions de télévision canadienne et de films destinés aux salles de cinéma a diminué progressivement de 56 %, alors qu'elle était de 619 millions de dollars en 1999-2000¹⁰. Même si de nombreuses émissions de télévision produites au Canada (dramatiques, comédies, émissions pour enfants et style de vie) continuent de bien se vendre dans un marché secondaire¹¹, le marché du financement par le biais des préventes internationales est beaucoup plus concurrentiel qu'il ne l'était il y a une décennie, comme le révèlent les statistiques du volume d'exportations publiées par l'ACPFT, l'APFTQ et le ministère du Patrimoine canadien.

⁸ Statistique Canada, *Commerce de biens de la culture : Tableaux de données 2007*, Catalogue n° 87-007-X; Commerce de services de la culture : Tableaux de données 2006, Catalogue no 87-213-X

⁹ ACPFT, APFTQ et ministère du Patrimoine canadien, *Profil 2009 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, février 2009, p. 13.

¹⁰ ACPFT, APFTQ et ministère du Patrimoine canadien, *Profil 2009 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, février 2009, p. 13.

¹¹ *Ibid.*, p. 4.

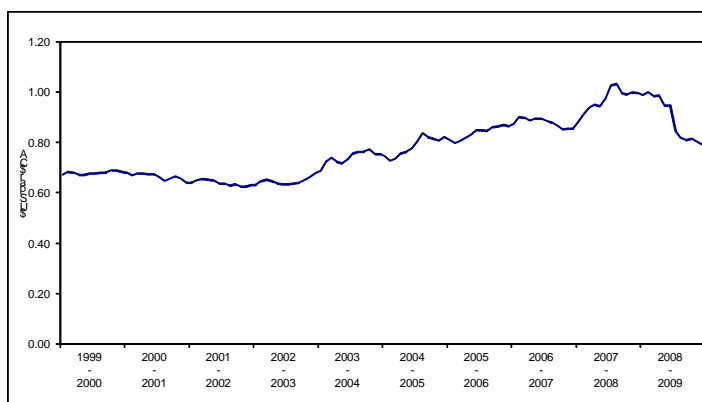
Vigueur du dollar canadien

L'industrie de la production cinématographique et télévisuelle au Canada est davantage une industrie d'exportation, en raison des productions étrangères qui bénéficient de services canadiens. Les producteurs canadiens, les équipes techniques et les interprètes exportent leurs services spécialisés chaque fois qu'ils travaillent à un projet étranger qui bénéficie de services de production canadiens et qui est amené au Canada pour la production. Et comme d'autres industries d'exportation, la concurrence internationale de l'industrie de la production de films et d'émissions de télévision du Canada subit l'influence de la vigueur de la devise canadienne par rapport au dollar américain.

Les productions étrangères qui bénéficient de services canadiens représentent la très grande part de l'exportation de la production de films et d'émissions de télévision du Canada. En 2007-2008, ce segment de l'industrie a continué de gérer la valeur élevée du dollar canadien se situant à des niveaux historiques, faisant sorte qu'il était plus coûteux pour les producteurs américains de produire des films et des émissions de télévision au Canada.

En 2007-2008, le dollar canadien s'est hissé à parité avec le dollar américain. Au cours de cette année financière, le dollar canadien a atteint un taux de change moyen de 97 cents américains. Ce taux était de 10 % plus élevé que la moyenne de 88 cents américains au cours de 2006-2007. À plus long terme, le dollar canadien en 2007-2008 a été 43 % plus élevé que le taux moyen de 68 cents américains observé entre 1999-2000 et 2002-2003.

Tableau 1 Valeur du dollar canadien



Source : Banque du Canada

Modifications apportées au crédit d'impôt provincial pour les services de production

Afin d'atténuer l'impact de l'appréciation à long terme du dollar canadien, plusieurs provinces ont apporté des modifications à leurs propres crédits d'impôt pour les services de production. Le tableau

suivant résume les modifications apportées au crédit d'impôt par les gouvernements provinciaux en 2007-2008.

Tableau 2 Modifications apportées au crédit d'impôt provincial, 2007-2008

Date	Province	Description
Octobre 2007	Nouvelle-Écosse	Augmentation du crédit d'impôt pour la production à Halifax, qui passe de 35 % à 50 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles. Augmentation du crédit d'impôt pour les films tournés en Nouvelle-Écosse rurale, qui passe de 55 % à 60 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.
Décembre 2007	Québec	Augmentation du crédit d'impôt aux services de production, qui passe de 20 % à 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.
Janvier 2008	Ontario	Augmentation du crédit d'impôt aux services de production, qui passe de 18 % à 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.
Janvier 2008	Colombie-Britannique	Augmentation du crédit d'impôt pour les services de production, qui passe de 18 % à 25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.

Source : Recherche de Nordicity

Croissance du nombre d'émissions en haute définition

Au cours des dernières années, il y a eu une accélération marquée de la disponibilité des émissions produites en haute définition (HD) dans les services de télévision canadiens. Les producteurs canadiens produisent de plus en plus d'émissions de télévision en HD; le FCT accorde davantage d'appui à la production d'émissions en HD et les diffuseurs canadiens adoptent rapidement la technologie de la HD pour les émissions de sport et de nouvelles. Les Canadiens qui ont une télévision HD et l'équipement qui permet de la capter peuvent recevoir plusieurs émissions canadiennes populaires en HD. Le nombre d'heures d'émissions en HD qui reçoit l'appui financier du FCT a augmenté de façon significative en 2007-2008, tout comme la part d'émissions en HD parmi le total des productions bénéficiant de l'appui financier du FCT. En 2007-2008, le nombre d'heures d'émissions en HD recevant l'appui financier du FCT a augmenté de 60 % pour s'établir à 1 090¹². Les émissions en HD représentaient 62 % de l'ensemble de la production en langue anglaise, 40 % de la production totale en langue française et 44 % de toute la production en langue autochtone bénéficiant de l'appui du FCT en 2007-2008¹³.

Prolifération des plateformes de diffusion alternatives

La prolifération des plateformes de diffusion alternatives pour les émissions audiovisuelles a sans doute marqué le plus profondément le secteur de l'audiovisuel au cours des dernières années. Le

¹² Fonds canadien de télévision, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 68.

¹³ Fonds canadien de télévision, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 68.

cinéma, le DVD, la télévision traditionnelle, spécialisée, payante ou à la carte et celle dotée de la vidéo sur demande ne sont plus les seules voies d'accès aux films et aux émissions de télévision canadiens. La population canadienne se tourne de plus en plus vers Internet et les appareils de communication mobile pour accéder à son contenu audiovisuel favori.

Il est estimé que 40 % des Canadiens ont regardé du contenu vidéo par Internet en 2008; environ 12 % des Canadiens ont utilisé certains types de lecteurs MP3 mobile pour regarder le contenu vidéo, alors que moins de 10 % ont utilisé un téléphone mobile¹⁴.

L'utilisation d'Internet au Canada pour visionner une vidéo a connu une croissance rapide au cours des dernières années, alors que l'adoption de la vidéo mobile a connu une croissance beaucoup plus lente. La consommation au Canada de vidéos par Internet a plus que doublé au cours des trois dernières années; elle est passée d'environ 18 % de la population en 2005 à plus de 36 % en 2008¹⁵. En 2008, environ 18 % des anglophones au pays utilisaient Internet pour regarder une émission de télévision ou le clip d'une émission de télévision; chez les francophones, le taux était de 16 %¹⁶.

En 2008, 5 % des anglophones au pays ont regardé du contenu vidéo au moyen de leur téléphone cellulaire; chez les francophones, ce taux était de 2 %¹⁷. Le taux plus faible de consommation vidéo sur téléphones cellulaires a été en grande partie limité par la disponibilité des téléphones cellulaires dotés de cette fonction. En 2008, 18 % des anglophones au pays avaient un téléphone cellulaire leur permettant de regarder des vidéos; chez les francophones ce pourcentage était de 13 %¹⁸.

La prolifération de plateformes de distribution alternatives est également manifeste dans les tendances d'octroi de licence de radiodiffusion pour les productions bénéficiant de l'appui financier du FCT. Le nombre de licences de radiodiffusion non-traditionnelles pour les émissions canadiennes, comme Internet, le service mobile ou les licences de vidéo sur demande, est passé de 39 en 2006-2007 à 76 en 2007-2008¹⁹. Au total, les licences de radiodiffusion pour les plateformes alternatives se chiffraient

¹⁴ Media Technology Monitor Survey 2008 (comme on l'indique dans le *Rapport de surveillance des communications 2009*, CRTC, août 2009, p. 175).

¹⁵ *Ibid.*, p. 176.

¹⁶ *Ibid.*, p. 176.

¹⁷ *Ibid.*, p. 178.

¹⁸ *Ibid.*, p. 177.

¹⁹ Fonds canadien de télévision, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 66.

à 2,2 millions de dollars en 2007-2008, ou 0,75 % du financement total en provenance de radiodiffuseurs pour les productions recevant l'appui financier du FCT²⁰.

²⁰ Fonds canadien de télévision, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 67.

2 Profil statistique

Cette section du rapport d'activités contient un profil statistique de l'activité de production bénéficiant des deux principaux programmes administrés conjointement par le BCPAC : le CIPC et le CISP. Les statistiques présentées dans cette section couvrent la période de neuf ans qui débute le 1^{er} avril 1999 et se termine le 31 mars 2008. Cette section contient aussi une analyse des tendances et des fluctuations annuelles dans l'activité de production. Les notes de méthodologie sur les statistiques de ce rapport se trouvent dans l'annexe à la fin du rapport.

2.1 Au sujet des statistiques

2.1.1 Limites du rapport en raison du délai dans la présentation des demandes

Toutes les données sont tirées à partir de l'année d'imposition au cours de laquelle la société a débuté les principaux travaux de prise de vue, peu importe le moment où la société de production a déposé sa demande au BCPAC. Les lignes directrices du BCPAC permettent aux producteurs de présenter leurs demandes de CIPC ou de CISP jusqu'à 24 mois après la première fin de l'année d'imposition qui suit le début des principaux travaux de prise de vue. Le délai peut être prolongé jusqu'à 42 mois à compter de la première date de fin d'année d'imposition avec l'accord de l'ARC. En conséquence, il faut environ deux ans après l'année en cours pour que les données soient considérées comme étant exactes.

En raison du délai possible entre le moment où la production a débuté et le moment où la société de production a déposé une demande au BCPAC, les statistiques compilées dans ce rapport pour l'année 2007-2008 pourraient être incomplètes. Autrement dit, les statistiques pourraient ne pas avoir encore saisi l'activité de production en entier pour laquelle les principaux travaux de prise de vue ont débuté au cours de cette année financière. C'est pourquoi les statistiques contenues dans ce rapport pour 2007-2008 doivent être considérées comme préliminaires et pourraient sous-estimer le niveau global de l'activité de production. De plus, toute diminution d'année en année indiquée dans les statistiques de 2007-2008 devrait être examinée avec circonspection : les diminutions pourraient devenir des augmentations, lorsque des données plus exactes seront disponibles.

Les données statistiques contenues dans ce rapport sont fondées sur des renseignements consignés dans les registres du BCPAC jusqu'en avril 2009. Cette date correspond à 12 mois après la fin de

l'exercice financier 2007-2008 de sorte qu'il est possible que le BCPAC puisse encore recevoir des demandes pour des productions dont les principaux travaux de prise de vue ont débuté au cours de 2007-2008.

2.1.2 Contenu canadien et équivalences

Ce rapport contient des statistiques sur la production de contenu canadien dans le cadre du CIPC. Les statistiques sont fondées sur le nombre de points en matière de contenu canadien que les productions reçoivent pour les postes clés de création comblés par des Canadiens. Une production d'action réelle doit obtenir au moins six points, calculés en fonction du fait que les postes clés de création sont comblés par des Canadiens : réalisateur (2 points), scénariste (2 points), artiste principal (1 point), 2^e artiste principal (1 point), directeur artistique (1 point), directeur de la photographie (1 point), compositeur de la musique (1 point), monteur (1 point). Les points attribués pour les productions animées sont légèrement différents; veuillez vous reporter aux lignes directrices du BCPAC pour de plus amples détails (se trouvent sur le site Web du BCPAC à : www.pch.gc.ca/bcpac).

Le certificat partie B délivré par le BCPAC indique le nombre de points accordés à une production par rapport au nombre total de points possibles. Par exemple, une production peut obtenir « 8 sur 10 » si deux des postes clés de création sont occupés par des non-Canadiens. Si pour quelques raisons un poste n'existe pas, le nombre total de points disponibles est réduit en conséquence. Par exemple, si un documentaire n'a pas de directeur artistique mais que tous les autres postes de création clés sont comblés, la production peut n'obtenir que « 9 » points tout au plus.

Les points pour le contenu canadien décrits dans ce rapport sont calculés à partir d'une échelle d'équivalences de dix points. Si une production obtient « 7 points sur 7 », il est indiqué pour cette même production dans ce rapport qu'elle obtient « 10 points sur 10 ». De la même manière, il est indiqué qu'une production qui obtient « 8 points sur 9 » a « 9 points sur 10 ».

2.2 Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Le plus important programme du gouvernement fédéral fournissant un appui financier à la création de contenu canadien

Le CIPC est un crédit d'impôt remboursable qui correspond à un taux de 25 % des salaires et des traitements admissibles. Les salaires et les traitements admissibles au crédit ne doivent pas dépasser 60 % des coûts de production, moins le montant d'aide, tel que certifié par le ministre du Patrimoine canadien. Par conséquent, le crédit d'impôt pourrait fournir de l'aide jusqu'à concurrence de 15 % du coût de production. En moyenne, le crédit d'impôt représente environ 10 % du total des dépenses de productions au Canada qui ont bénéficié de l'appui financier du CIPC (Tableau 4).

Dans le cadre du programme de CIPC, le BCPAC assure deux fonctions distinctes : (i) la certification du contenu canadien et (ii) l'estimation des dépenses de main-d'œuvre. Pour être reconnue comme une production cinématographique ou magnétoscopique donnant accès au crédit d'impôt, une production doit répondre à certains critères en ce qui concerne le personnel clé de création, les coûts et le financement de la production (voir la section 2.1.2 pour plus d'information sur le système de pointage en matière de contenu canadien).

Le CIPC constitue le plus important programme du gouvernement fédéral qui appuie les films et les émissions de télévision de producteurs indépendants et de producteurs affiliés à des radiodiffuseurs. Les producteurs indépendants reçoivent plus d'appui financier public par le programme de CIPC que par tout autre programme fédéral.

Selon les *Dépenses fiscales et évaluations 2008* du ministère des Finances, le gouvernement fédéral a accordé des crédits d'impôt estimés à 200 millions de dollars dans le cadre du CIPC et de 125 millions de dollars dans le cadre du CISP en 2007. Ces montants sont plus élevés que ceux accordés à la production de films et d'émissions de télévision au Canada par le FCT (120 millions de dollars), le Fonds du long métrage du Canada (90 millions de dollars), l'Office national du film du Canada

(77 millions de dollars) et le Conseil des Arts du Canada (13 millions de dollars pour le financement des arts médiatiques)²¹.

Tableau 3 Programmes du gouvernement fédéral à l'appui de la production de films et d'émissions de télévision au Canada, 2007-2008

Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (1)	200 M\$
Fonds canadien de télévision (financement du ministère du Patrimoine canadien) (2)	120 M\$
Fonds du long métrage du Canada (2)	90 M\$
Office national du film du Canada (2)	77 M\$
Conseil des Arts du Canada (financement des arts médiatiques) (3)	13 M\$
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (2)	2 M\$

Sources :

(1) Ministère des Finances, *Dépenses fiscales et évaluations 2008*. Il s'agit d'un estimé pour 2007.

(2) Ministère du Patrimoine canadien, *Intersections : Naviguer dans le paysage culturel, Rapport annuel 2007-2008 du secteur des Affaires culturelles*, p. 16 et 21;

(3) Conseil des Arts du Canada, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 51.

Le CIPC est un élément clé du soutien financier accordé à de nombreux films et émissions de télévision canadiens produits pour des publics canadiens et étrangers. Presque toutes les principales émissions dramatiques et de comédies diffusées aux heures de grande écoute à la télévision canadienne reçoivent un appui financier dans le cadre du CIPC. Le CIPC soutient aussi la production indépendante de documentaires, d'émissions pour enfants et pour jeunes, d'émissions de type magazine et d'émissions de variétés et des arts de la scène dont le contenu canadien est certifié par le BCPAC.

Le Tableau 4 présente un aperçu historique de la valeur estimative des crédits d'impôt en fonction du volume de production total (c.-à-d. les dépenses de production totales au Canada obtenant l'appui du CIPC). Il révèle une certaine fluctuation au cours des années, passant d'un maigre 154 millions de dollars en 2001-2002 à un sommet de 221 millions de dollars en 2006-2007. Au cours des dernières années, la valeur estimée du CIPC a représenté environ 10,5 % du volume de production total.

²¹ Le gouvernement fédéral soutient aussi la production de films et d'émissions de télévision canadiens, par le biais de crédits parlementaires pour la Société Radio-Canada; cependant, cette société d'État est engagée dans des activités de production interne ainsi que dans la production indépendante de films et d'émissions de télévision.

Tableau 4 Activité de production et crédit d'impôt estimé dans le cadre du CIPC

	Nombre de projets	Volume de production dans le cadre du CIPC (M\$)	Crédit d'impôt estimé (M\$)	Crédit d'impôt estimé en tant que part du volume de production dans le cadre du CIPC (%)
1999-2000	873	1 826	171	9,4 %
2000-2001	958	1 726	160	9,3 %
2001-2002	1 043	1 752	154	8,8 %
2002-2003	1 120	1 806	159	8,8 %
2003-2004	1 105	1 760	175	9,9 %
2004-2005	1 196	1 735	183	10,5 %
2005-2006	1 200	1 949	203	10,4 %
2006-2007	1 166	2 100	221	10,5 %
2007-2008 (P)	918	1 754	185	10,5 %

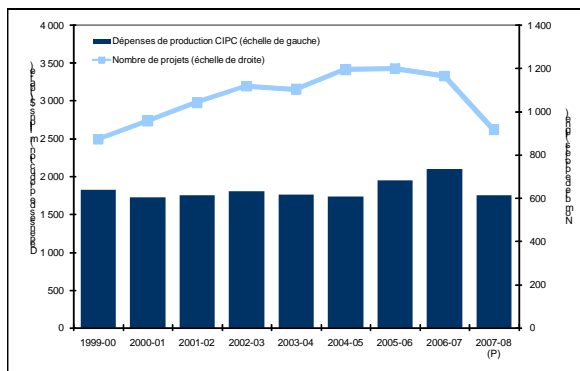
Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

En 2007-2008, 918 projets cinématographiques et magnétoscopiques totalisant des dépenses de 1,75 milliard de dollars au Canada ont bénéficié du CIPC.

- Le nombre de projets bénéficiant du CIPC en 2007-2008 a diminué de 21 % comparativement à 2006-2007.
- Les dépenses de production des projets bénéficiant du CIPC ont diminué de 16 % comparativement à l'année record sur 10 ans de 2,10 milliards de dollars en 2006-2007.

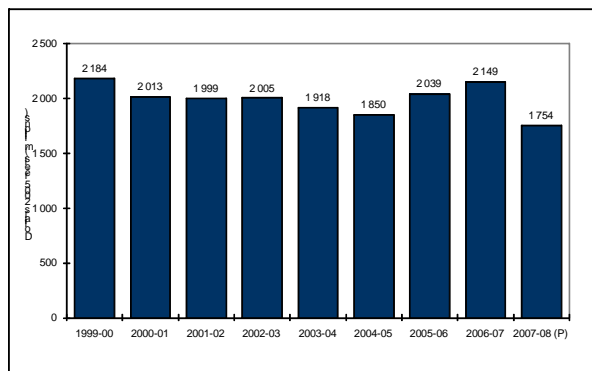
Tableau 5 Activité de production dans le cadre du CIPC

A. Dépenses de production et nombre de projets



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

B. Dépenses de production, dollars indexés en 2008



Source : BCPAC et Statistique Canada
P – Statistiques préliminaires

La baisse de 16 % des dépenses de production en 2007-2008 vient après deux années consécutives d'augmentations dans la production annuelle bénéficiant du CIPC. Entre 2004-2005 et 2006-2007, les dépenses de production totales ont bondi de 21 %, passant de 1,74 milliard à 2,10 milliards de dollars. Cependant, pendant toute cette période, le nombre de projets bénéficiant du CIPC est resté relativement stable à environ 1 200 par année.

La valeur du CIPC au cours de l'année 2006-2007 a connu un sommet (sur dix ans) dans les dépenses de production en dollars historiques, quoiqu'en dollars indexés (corrigés en fonction de l'inflation des prix à la consommation), le sommet était en 1999-2000. Lorsque mesurées en termes de dollars 2008 indexés, les dépenses de production ont totalisé 2,18 milliards de dollars en 1999-2000; les dépenses totales de production en 2007-2008 étaient de 20 % inférieures à ce sommet de dix ans (Tableau 5).

La valeur du CIPC en ce qui concerne les dépenses de production n'a connu qu'une croissance anémique 1,1 % entre 2004-2005 et 2007-2008. La lenteur de la croissance témoignait du fait que la source principale de financement des productions appuyées par le CIPC, l'industrie de la radiodiffusion canadienne, connaissait une forte croissance pendant cette période, un grand nombre d'autres grandes sources de financement de la production télévisuelle et de films au Canada connaissaient, de leur côté, une croissance limitée ou même une décroissance.

- Selon les statistiques du CRTC, les recettes totales de l'industrie de la radiodiffusion canadienne – y compris celles des diffuseurs conventionnels privés et les fournisseurs de services de télévision spécialisée, payante, à la carte – ont connu une augmentation de 943 millions de dollars entre 2004 et 2008, soit de 23 %, passant de 4,1 milliards à 5,1 milliards de dollars²².
- Le soutien financier du FCT pour la production télévisuelle canadienne est resté à peu près le même entre 2004-2005 et 2007-2008. Ses contributions annuelles à la production télévisuelle canadienne n'ont connu qu'une légère augmentation pour passer de 236 millions à 242 millions de dollars²³.
- La contribution annuelle du gouvernement fédéral au Fonds du Long Métrage du Canada (FLMC) est restée la même, soit 90,2 millions de dollars²⁴.
- De 2004-2005 à 2007-2008, le financement étranger de la production télévisuelle canadienne a chuté de 28 %, passant de 231 millions à 167 millions de dollars²⁵.
- Les avances pour la distribution et le financement étranger de projets cinématographiques canadiens ont diminué de façon très marquée entre 2004-2005 et 2007-2008. La combinaison

²² Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Télévision conventionnelle : Relevés statistiques et financiers, 2004-2008*, 2009, p. 1 et Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Services de télévision payante, à la carte, vidéo sur demande et d'émissions spécialisées : Relevés statistiques et financiers, 2004-2008*, 2009, p. 1.

²³ Fonds canadien de télévision, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 31.

²⁴ Ministère du Patrimoine canadien, *Intersections : Naviguer dans le paysage culturel, Rapport annuel 2007-2008 du secteur des Affaires culturelles*, p. 16.

²⁵ ACPFT, APFTQ et ministère du Patrimoine canadien, *Profil 2009 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, février 2009, p. 46.

de ces deux sources de financement a chuté de 41 %, reculant de 118 millions à 70 millions de dollars²⁶.

2.2.1 Segments du marché

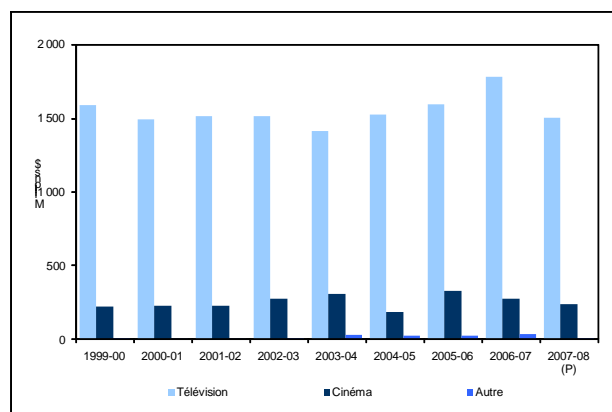
En 2007-2008, les marchés de la télévision et des salles de cinéma ont connu des niveaux plus faibles de projets et de dépenses de production

La grande majorité des productions appuyées par le CIPC en 2007-2008 était principalement destinée à la télévision.

- La production télévisuelle appuyée par le CIPC s'est chiffrée à 1,51 milliard de dollars en 2007-2008 et représentait 86 % de toutes les dépenses de production admissibles au CIPC.
- La production pour le marché des salles s'est chiffrée 239 millions de dollars et représentait 14 % de l'ensemble de la production admissible au CIPC.
- La production pour d'autres marchés d'exploitation (autres que le cinéma et du vidéogramme) s'est chiffrée à 9 millions de dollars et représentait moins que 1 % des dépenses de production totales.

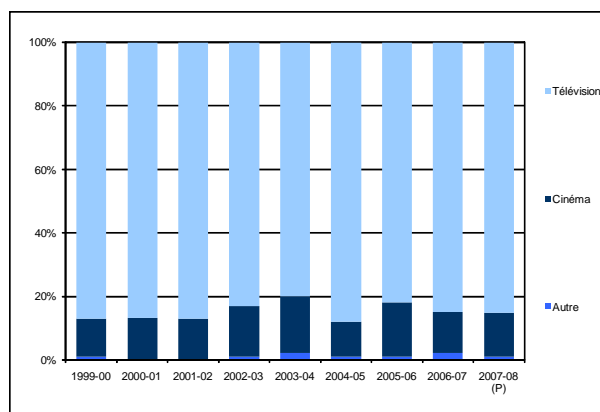
Tableau 6 Activité de production appuyée par le CIPC, selon le type de marché

A. Dépenses de production, selon le type de marché



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

B. Part des dépenses de production, selon le type de marché



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

²⁶ Ibid., p. 68.

Le marché de la production télévisuelle appuyée par le CIPC a chuté de 16 % en 2007-2008, après avoir connu trois années consécutives de croissance. Entre 2003-2004 et 2006-2007, la totalité des dépenses de production télévisuelle soutenue par le CIPC a augmenté de 26 %, passant de 1,42 milliard à 1,78 milliard de dollars. Cette augmentation a coïncidé avec la croissance des recettes dans l'industrie de la radiodiffusion canadienne et l'augmentation des contributions du FCT durant la même période. Entre 2003-2004 et 2006-2007, les recettes dans l'industrie de la radiodiffusion canadienne ont augmenté de 19 % passant de 4,13 milliards à 4,90 milliards de dollars²⁷, alors que les contributions du FCT au financement de la production augmentaient de 15 %, pour passer de 219 millions à 252 millions de dollars²⁸.

En 2005-2006, les productions appuyées par le CIPC pour le marché des salles de cinéma a atteint son apogée à 330 millions de dollars, avant de connaître un déclin entre 2006-2007 et 2007-2008 (tableau 6 et tableau 7). En 2006-2007, le nombre de films destinés aux salles qui bénéficiaient de l'appui du CIPC est passé à 101; cependant, les dépenses totales ont décliné de 16% pour se situer à 277 millions de dollars. En 2007-2008, le nombre de films destinés aux salles bénéficiant du CIPC a diminué du tiers, soit 68; l'ensemble des dépenses de production diminuait de 16 % pour passer à 239 millions de dollars.

Tableau 7 Activité de production appuyée par le CIPC, selon le type de marché (nombre de projets et dépenses de production)

	Télévision		Cinéma		Autres marchés d'exploitation		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	796	1 591	69	223	8	12	873	1 826
2000-2001	890	1 491	63	228	5	7	958	1 726
2001-2002	968	1 516	67	230	8	5	1 043	1 752
2002-2003	1 032	1 515	77	280	11	12	1 120	1 806
2003-2004	1 004	1 416	82	312	19	32	1 105	1 760
2004-2005	1 115	1 526	61	185	20	24	1 196	1 735
2005-2006	1 097	1 592	89	330	14	28	1 200	1 949
2006-2007	1 042	1 784	101	277	23	38	1 166	2 100
2007-2008 (P)	843	1 506	68	239	7	9	918	1 754

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

À long terme, l'impact de l'introduction du FLMC en 2001 sur la production admissible destinée aux salles au CIPC est évident. Entre 1999-2000 et 2001-2002, le niveau annuel de production cinématographique se situait à environ 230 millions de dollars, le nombre annuel de projets s'élevant à

²⁷ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Télévision conventionnelle : Relevés statistiques et financiers, 2004-2008*, 2009, p. 1 et Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Services de télévision payante, à la carte, vidéo sur demande et d'émissions spécialisées : Relevés statistiques et financiers, 2004-2008*, 2009, p. 1.

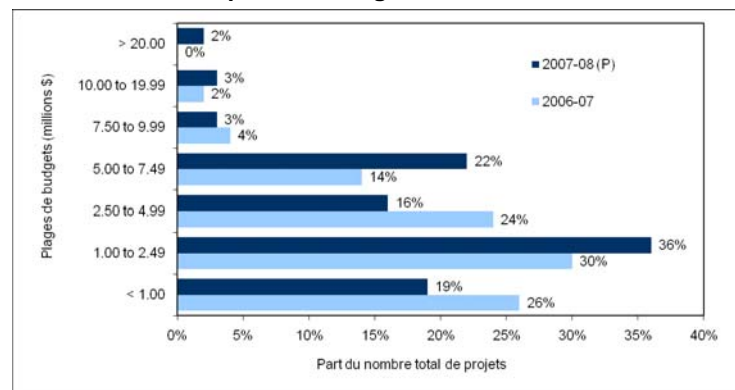
²⁸ Fonds canadien de télévision, *Rapport annuel 2007-2008*, p. 31.

69 (1999-2000) et à 63 (2000-2001). Avec l'introduction du FLMC en 2001, il y a eu une augmentation notable dans l'activité de production cinématographique (sauf en 2004-2005). Au cours de la première année complète de fonctionnement du FLMC – 2002-2003 – la production cinématographique comptait 77 projets et 280 millions de dollars de dépenses. En 2003-2004, la production cinématographique a encore connu une hausse pour passer à 82 projets et 312 millions de dollars de dépenses.

Les niveaux de production cinématographique ont chuté d'environ 50 % en 2004-2005. En grande partie, cette chute a été attribuable à une diminution marquée de l'activité dans le cadre d'accords de coproduction internationale avec le

Canada²⁹. Cependant, en 2005-2006, la production cinématographique a rebondi de 78 % pour s'élever à 330 millions de dollars de dépenses. Cette reprise s'explique par une augmentation du nombre de projets, passant de 61 à 89 et une augmentation de l'ampleur moyenne des projets, passant de 3,03 millions à 3,71 millions de dollars.

Tableau 8 Projets de long métrage pour le cinéma appuyés par le CIPC, selon l'ampleur du budget



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

Le tableau 8 compare la répartition des longs métrages destinés aux salles de cinéma selon l'ampleur du budget de 2006-2007 à 2007-2008. Les statistiques révèlent qu'il y a eu très peu de changements dans la répartition des projets destinés au cinéma selon l'ampleur du budget. Cependant, la part des projets ayant des budgets de moins de 1 million de dollars a chuté, passant de 26 % à 19 %, alors que la part des projets ayant des budgets de plus de 5 millions de dollars a augmenté, pour passer de 20 à 30 %.

Alors que la production pour d'autres marchés d'exploitation constitue une petite part de la production globale bénéficiant du CIPC, il faut noter que ce marché a connu une baisse significative d'activité en

²⁹ ACPFT, APFTQ et ministère du Patrimoine canadien, *Profil 2007 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, p. 38.

2007-2008. Le nombre de projets pour d'autres marchés d'exploitation est passé de 23 à 7, alors que les dépenses de production passaient de 38 millions à 9 millions de dollars (tableau 7).

Après une croissance constante jusqu'en 2003-2004, les budgets moyens des projets bénéficiant du CIPC destinés aux salles de cinéma ont fluctué. En 2004-2005, le budget moyen d'un film destiné aux salles de cinéma bénéficiant du CIPC a chuté à 3,08 millions de dollars, en comparaison à 4,31 millions en 2003-2004. Le budget moyen, lui, a monté en 2005-2006 à 3,91 millions de dollars, en même temps que le budget moyen des films destinés au cinéma d'expression anglaise connaissait une reprise.

Cependant, le budget moyen a encore chuté en 2006-2007 pour passer à 2,88 millions de dollars, soit une diminution de l'ordre de 26 %.

Le budget moyen des films destinés aux salles appuyés par le CIPC a connu une hausse timide en 2007-2008 : le budget moyen a réussi à se hisser à 3,54 millions de dollars. Cette augmentation découle en grande partie du budget moyen plus élevé dans le marché anglophone. Le budget moyen d'un long métrage anglophone destiné aux salles est passé de 2,98 millions de dollars en 2006-2007 à 4,01 millions de dollars en 2007-2008. Le budget moyen d'un film d'expression française n'a pratiquement pas changé en 2007-2008, pour se situer à 2,7 millions de dollars.

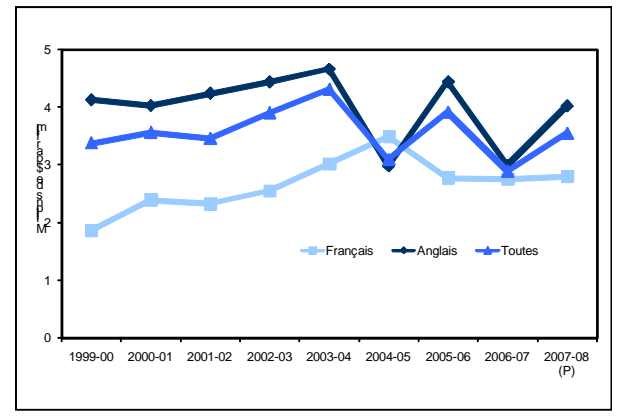
2.2.2 Langue de production

La production en langue française a continué d'augmenter sa part du volume de production totale

Le CIPC appuie la production en anglais, en français et dans d'autres langues; il appuie aussi les productions bilingues.

- En 2007-2008, le CIPC a appuyé 526 projets en langue anglaise dont les dépenses de production totales s'élevaient à 1,23 milliard de dollars (tableau 10). Le nombre de projets en

Tableau 9 Projets de long métrage destinés au cinéma appuyés par le CIPC, budget moyen, selon la langue



langue anglaise a diminué de 24 %, alors que les dépenses de production totales connaissent une baisse de 19 %.

- Le CIPC a appuyé 366 projets en langue française en 2007-2008 dont les dépenses de production totales s'élevaient à 489 millions de dollars. Le nombre de projets en langue française a diminué de 17 %, alors que les dépenses de production totales connaissent une baisse de 13 %.
- En tout, 17 projets bilingues ont reçu l'appui financier du CIPC en 2007-2008 et ils ont occasionné des dépenses de production de 26 millions de dollars. Le nombre de projets est demeuré le même, mais les dépenses de production totales ont augmenté de 86 %.
- Neuf projets ont été produits à l'origine dans d'autres langues, notamment des langues autochtones; ces projets ont entraîné des dépenses de 9 millions de dollars.

Tableau 10 Activité de production appuyée par le CIPC, selon la langue (nombre de projets et dépenses de production)

	Anglais		Français		Bilingues		Autres langues		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	523	1 425	324	344	18	48	8	9	873	1 826
2000-2001	569	1 257	332	330	48	133	9	5	958	1 726
2001-2002	609	1 248	387	413	39	85	8	6	1 043	1 752
2002-2003	667	1 311	396	425	43	66	14	4	1 120	1 806
2003-2004	655	1 223	390	447	41	64	19	27	1 105	1 760
2004-2005	706	1 217	435	473	31	33	24	12	1 196	1 735
2005-2006	709	1 371	453	527	22	39	16	13	1 200	1 949
2006-2007	691	1 515	443	560	17	14	15	10	1 166	2 100
2007-2008 (P)	526	1 231	366	489	17	26	9	9	918	1 754

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Au cours de la dernière décennie, la part des projets et des dépenses de production en langue française bénéficiant du CIPC au Canada a connu une augmentation constante. Entre 1999-2000 et 2007-2008, la part des dépenses de production totales en français a augmenté annuellement, passant de 19 % en 1999-2000 à 28 % en 2007-2008 (tableau 11). Au cours de la même période, la part des projets de production en langue anglaise appuyés par le CIPC a diminué légèrement, passant de 60 à 57 %, alors que sa part des dépenses de production a chuté de 78 % en 1999-2000 à 70 % en 2007-2008.

Tableau 11 Part de l'activité de production appuyée par le CIPC, selon la langue (nombre de projets et dépenses de production)

	Nombre de projets					Dépenses de Production				
	Anglais	Français	Bilingues	Autres langues	Total	Anglais	Français	Bilingues	Autres langues	Total
1999-2000	60 %	37 %	2 %	1 %	100 %	78 %	19 %	3 %	0 %	100 %
2000-2001	59 %	35 %	5 %	1 %	100 %	73 %	19 %	8 %	0 %	100 %
2001-2002	58 %	37 %	4 %	1 %	100 %	71 %	24 %	5 %	0 %	100 %
2002-2003	60 %	35 %	4 %	1 %	100 %	73 %	24 %	4 %	0 %	100 %
2003-2004	59 %	35 %	4 %	2 %	100 %	69 %	25 %	4 %	2 %	100 %
2004-2005	59 %	36 %	3 %	2 %	100 %	70 %	27 %	2 %	1 %	100 %
2005-2006	59 %	38 %	2 %	1 %	100 %	70 %	27 %	2 %	1 %	100 %
2006-2007	59 %	38 %	1 %	1 %	100 %	72 %	27 %	1 %	0 %	100 %
2007-2008 (P)	57 %	40 %	2 %	1 %	100 %	70 %	28 %	1 %	0 %	100 %

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Depuis 2000-2001, les productions bilingues ont aussi connu une diminution de leur part du CIPC. Entre 2000-2001 et 2007-2008, le nombre de productions bilingues est passé de 5 à 2 %; la part des dépenses de production, elle, a régressé, passant de 8 à 1 %. La production dans d'autres langues représentait entre 1 et 2 % des dépenses de production bénéficiant du CIPC au cours de la période 1999-2000 et 2007-2008.

Tableau 12 Nombre d'heures de production de projets appuyés par le CIPC, selon la langue

	Anglais	Français	Bilingues	Autres langues	Total
1999-2000	3 000	3 879	113	7	6 999
2000-2001	2 933	4 979	193	26	8 131
2001-2002	3 162	4 082	177	28	7 450
2002-2003	3 730	4 365	225	183	8 504
2003-2004	3 498	3 700	164	258	7 620
2004-2005	3 407	4 285	183	243	8 117
2005-2006	2 953	4 295	182	236	7 666
2006-2007	3 289	4 417	50	128	7 884
2007-2008 (P)	2 564	3 431	198	188	6 381

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Le secteur de production anglophone a profité de la plus grande part des projets et des dépenses de production bénéficiant du CIPC, mais au chapitre des heures de production, c'est le secteur francophone qui a connu la plus grande activité en 2007-2008. En 2007-2008, 3 431 heures d'émissions de télévision, de films pour le cinéma et d'autres vidéos admissibles au CIPC ont été produites en français. C'est ainsi que 2 564 heures de production ont été réalisées en anglais en 2007-2008, soit environ 25 % moins d'heures de production qu'en français.

Le nombre plus élevé d'heures de production en français comparativement à l'anglais est attribuable dans une large mesure à la production beaucoup plus élevée d'émissions en français dans les catégories des magazines, des variétés et des arts de la scène. En 2007-2008, le secteur francophone a produit environ 1 473 heures de plus que le secteur anglophone dans la catégorie des magazines. Le secteur francophone a également produit 354 heures de plus que le secteur anglophone dans le genre émissions de variétés et arts de la scène (tableau 13).

Tableau 13 Nombre d'heures de production télévisuelle appuyée par le CIPC, selon la langue et le genre, 2007-2008

	Langue française	Langue anglaise
Magazine	1 965	492
Variété et arts de la scène	423	69
Fiction	388	360
Documentaire	465	969
Enfants et jeunes	147	284
Pédagogique et autres	0	310
Total*	3 388	2 485

Source : BCPAC

* Le total n'inclut que la production d'heures de télévision, et par conséquent, ne correspondra pas au nombre total d'heures indiqué dans le tableau 9.

P – Statistiques préliminaires

2.2.3 Genre de production

L'activité de production en 2007-2008 dans les genres fiction, documentaire et émissions pour les enfants et les jeunes a également connu un déclin alors que la production de magazines télévisés a été plus élevée

Le CIPC soutient la production dans les principaux genres audiovisuels, notamment la fiction (drame et comédie), le documentaire, les émissions pour enfants et pour les jeunes, les magazines et les variétés, de même que les arts de la scène. Il appuie aussi la production de vidéos éducatives et instructives.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008,

- Le genre fiction a été celui qui a bénéficié le plus du CIPC, comptant 931 millions de dollars de dépenses de production (tableau 14), soit 53 % des dépenses totales (tableau 15).
- Le documentaire a donné lieu au nombre le plus élevé de projets bénéficiant du CIPC, soit 380. Ce chiffre représentait 38 % du nombre total de projets ayant obtenu le soutien du CIPC.
- C'est dans le genre magazine que le nombre le plus élevé d'heures d'émissions de télévision canadiennes ont été produites, soit 2 743 heures ou 43 % du nombre total d'heures de production obtenant l'aide du CIPC (tableau 16).

En 2007-2008, quatre des six principaux genres ont connu une diminution des dépenses de production. Le genre magazine a été le seul à connaître une augmentation significative des dépenses de production. Les émissions éducatives/instructives ont également connu une augmentation de l'activité de production, mais celle-ci était marginale.

- Les dépenses de production dans le genre fiction ont baissé de 15 %, pour passer à 931 millions de dollars.
- Les dépenses de production dans le genre documentaire ont baissé de 17 %, pour passer à 336 millions de dollars.
- Les émissions pour les enfants et les jeunes ont connu une hausse de 22 % des dépenses de production en 2006-2007. Toutefois, en 2007-2008, il y a eu une baisse des dépenses de 37 %, passant à 199 millions de dollars. Ce déclin a été le plus prononcé parmi les six principaux genres.
- Les dépenses de production dans le genre variété et arts de la scène ont diminué de 13 %, pour passer à 109 millions de dollars en 2007-2008.
- Les émissions du genre pédagogique et autres ont connu une légère hausse des dépenses de production, pour s'élever à 56 millions de dollars.

Tableau 14 Productions appuyées par le CIPC, selon le genre (nombre de projets et dépenses de production)

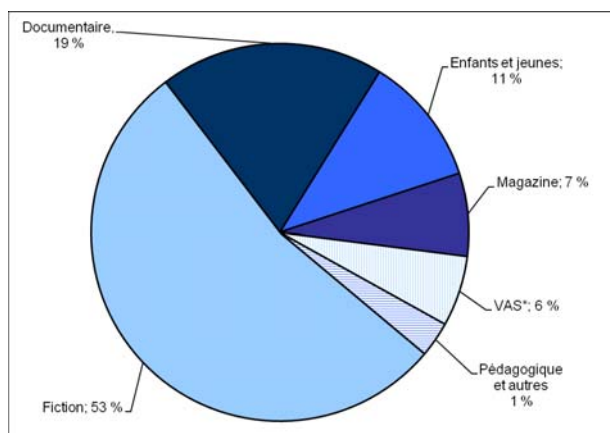
	Fiction		Documentaire		Enfants et jeunes	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	219	1 161	315	164	88	332
2000-2001	190	984	405	224	82	315
2001-2002	211	975	455	252	88	306
2002-2003	229	1 021	475	268	78	256
2003-2004	196	931	549	332	71	243
2004-2005	237	874	551	340	81	249
2005-2006	278	1 066	528	357	89	258
2006-2007	306	1 092	489	403	90	316
2007-2008 (P)	226	931	380	336	62	199
	Magazine		Variétés et arts de la scène		Émissions éducatives et autres	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	138	83	90	75	23	12
2000-2001	145	104	110	86	26	13
2001-2002	148	109	119	97	22	12
2002-2003	190	124	111	109	37	28
2003-2004	154	109	105	130	30	16
2004-2005	177	125	103	108	47	39
2005-2006	159	128	110	106	36	35
2006-2007	124	108	119	126	38	55
2007-2008 (P)	125	123	84	109	41	56

Source : BCPAC

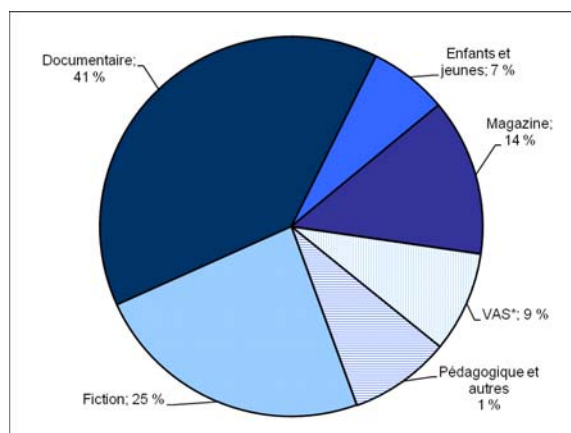
P – Statistiques préliminaires

Tableau 15 Part de l'activité de production appuyée par le CIPC, selon le genre, 2007-2008 (P)

A. Part des dépenses de production



B. Part du nombre de projets



Source : BCPAC
 P – Statistiques préliminaires
 * VAS - Variété et arts de la scène

Tableau 16 Nombre total d'heures de production appuyée par le CIPC, selon le genre (tous les marchés)

	Fiction	Documentaire	Enfants et jeunes	Magazine	Variétés et arts de la scène	Émissions éducatives et autres	Total
1999-2000	1 043	1 025	754	2 962	939	276	6 999
2000-2001	1 009	1 540	711	3 641	939	291	8 131
2001-2002	975	1 619	806	2 997	852	200	7 450
2002-2003	1 065	1 627	676	3 868	905	363	8 504
2003-2004	1 056	1 813	573	3 096	856	227	7 620
2004-2005	1 135	1 840	665	3 420	741	316	8 117
2005-2006	1 049	1 754	737	3 246	561	319	7 666
2006-2007	1 075	2 065	882	2 820	730	311	7 884
2007-2008 (P)	882	1 495	451	2 743	500	311	6 381
Part en 2007-2008	14 %	23 %	7 %	43 %	8 %	5 %	100 %

Source : BCPAC
 P – Statistiques préliminaires

La production destinée aux salles reste en prédominance dans le genre de la fiction

Au cours des dernières années, à peu près toutes les productions destinées aux salles de cinéma appuyées par le CIPC ont été dans le genre de la fiction. En 2007-2008, le genre fiction a représenté 87 % des projets destinés aux salles et 95 % des dépenses de production appuyés par le CIPC pour ce marché (tableau 17).

Tableau 17 Production destinée aux salles de cinéma appuyée par le CIPC, selon le genre (nombre de projets et dépenses de production)

	Fiction		Autres genres		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	66	222	3	1	69	223
2000-2001	59	212	4	16	63	228
2001-2002	63	216	4	14	67	230
2002-2003	73	271	4	9	77	280
2003-2004	69	289	13	23	82	312
2004-2005	51	166	10	19	61	185
2005-2006	79	324	10	6	89	330
2006-2007	86	259	15	18	101	277
2007-2008 (P)	59	226	9	14	68	239

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Dans le marché de la télévision, le genre fiction comprend juste un peu moins de la moitié des dépenses de production et environ le cinquième des projets. Dans ce marché, seul le genre magazine a connu une augmentation significative des dépenses de production, qui sont passées de 108 millions de dollars en 2006-2007 à 123 millions de dollars en 2007-2008. L'augmentation de l'activité de production dans le genre émissions éducatives et autres a été marginale. Dans le genre de la fiction – le plus important lorsqu'il est mesuré sur la base des dépenses de production – les dépenses de production ont diminué de 13 %, pour atteindre 697 millions de dollars en 2007-2008.

Tableau 18 Production télévisuelle appuyée par le CIPC, selon le genre (nombre de projets et dépenses de production)

	Fiction		Documentaire		Enfants et jeunes	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	146	927	313	163	87	331
2000-2001	128	766	401	216	80	306
2001-2002	146	757	449	241	87	304
2002-2003	148	738	470	267	77	248
2003-2004	113	615	536	309	67	237
2004-2005	175	690	543	334	75	234
2005-2006	187	715	517	352	88	256
2006-2007	206	801	469	387	87	307
2007-2008 (P)	162	697	371	328	61	193

	Magazine		Variété et arts de la scène		Émissions éducatives et autres	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	138	83	90	75	22	11
2000-2001	145	104	110	86	26	13
2001-2002	148	109	117	93	21	12
2002-2003	190	124	111	109	36	28
2003-2004	154	109	105	130	29	16
2004-2005	177	125	103	108	42	36
2005-2006	159	128	110	106	36	35
2006-2007	124	108	119	126	37	55
2007-2008 (P)	125	123	84	109	40	56

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

2.2.4 Catégorie de production

Un nombre plus faible de séries télévisées et de téléfilms conjugué à une chute marquée de la production de longs métrages destinés au cinéma ont fait retomber le niveau de production d'ensemble en 2007-2008

Le CIPC appuie plusieurs catégories différentes de productions cinématographiques et magnétoscopiques destinées à la télévision et au cinéma ainsi qu'à d'autres marchés d'exploitation. Ces catégories de production incluent les séries, les miniséries, les téléfilms (films de la semaine – une production télévisuelle de plus de 74 minutes), les émissions pilotes, les émissions de courte durée (une production simple, ne faisant pas partie d'une série et d'une durée de 74 minutes ou moins destiné à n'importe quel marché) et les longs métrages destinés aux salles de cinéma (plus de 74 minutes).

- La plus importante catégorie de production demeure la série télévisée. En 2007-2008, le CIPC a appuyé la production de 474 séries télévisées (tableau 19), soit des dépenses de 1,12 milliard de dollars.
- Le CIPC a appuyé 163 téléfilms à l'origine de 225 millions de dollars en dépenses de production.
- Le CIPC a appuyé la production de 27 miniséries en 2007-2008; les dépenses de production associées à ces miniséries se sont élevées à 82 millions de dollars.
- En 2007-2008, la production de 16 émissions de télévision pilotes a été à l'origine de 21 millions de dollars de dépenses.
- La production de 174 court-métrages et d'émissions de télévision d'un seul épisode a été à l'origine de 79 millions de dollars de dépenses.
- Le CIPC a appuyé la production de 64 longs métrages destinés aux salles en 2007-2008, pour des dépenses de production totalisant 226 millions de dollars.

Tableau 19 Production appuyée par le CIPC, selon la catégorie (nombre de projets et dépenses de production)

	Séries télévisées		Téléfilms		Miniséries	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	460	1 292	85	183	21	56
2000-2001	504	1 209	84	168	34	50
2001-2002	523	1 200	97	126	33	73
2002-2003	580	1 152	98	152	51	127
2003-2004	543	1 136	75	137	50	58
2004-2005	583	1 151	115	188	47	70
2005-2006	596	1 179	140	253	37	64
2006-2007	566	1 282	168	288	37	86
2007-2008 (P)	474	1 121	163	225	27	82

	Émissions de télévision pilotes		Émissions de courte durée		Films destinés aux salles	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	10	4	231	68	66	223
2000-2001	8	5	269	83	59	210
2001-2002	16	14	310	118	64	221
2002-2003	9	6	311	92	71	277
2003-2004	7	7	363	134	67	289
2004-2005	17	6	378	148	56	172
2005-2006	14	5	329	119	84	329
2006-2007	28	24	271	144	96	277
2007-2008 (P)	16	21	174	79	64	226

Source : BCPAC

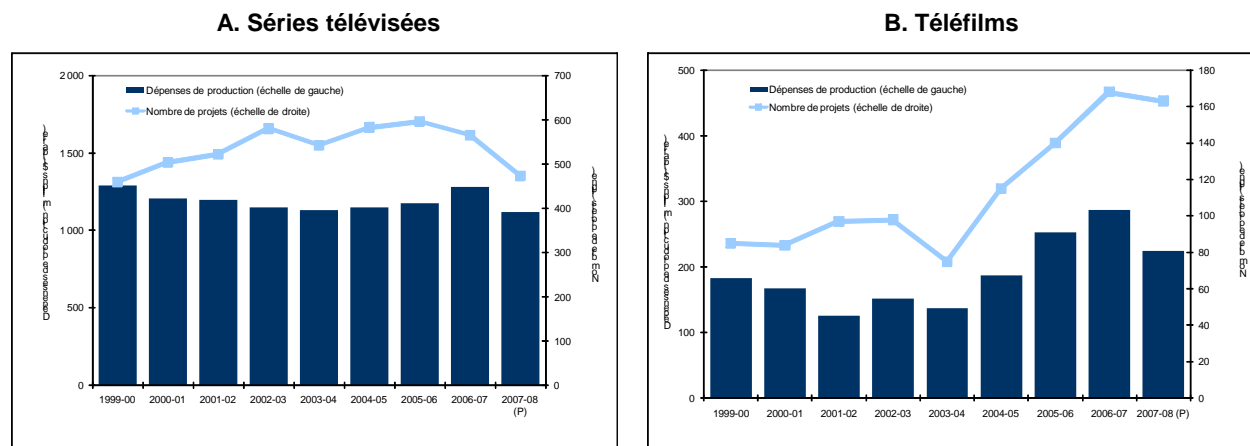
P – Statistiques préliminaires

Notes : Les séries, FDS, miniséries, émissions de télévision pilotes et émissions de courte durée couvrent une grande partie de la production télévisuelle; cependant, les calculs incluent les productions où la vitrine de diffusion principale était le marché du cinéma.

La catégorie série télévisée a connu une croissance annuelle constante des dépenses de production entre 2003-2004 et 2006-2007. Cependant, en 2006-2007, le nombre de séries télévisées a commencé à baisser, d'où une diminution de 13 % de la production en 2007-2008.

La production de téléfilms a connu une augmentation encore plus marquée de 2003-2004 à 2006-2007 : leur nombre est passé de 75 à 168 et les dépenses de production de 137 millions à 288 millions de dollars. Cependant, en 2007-2008, la production dans cette catégorie a connu sa première baisse depuis 2003-2004. Le nombre de téléfilms a diminué légèrement, passant à 163, alors que les dépenses de production étaient en baisse de 22 %, pour passer à 225 millions de dollars.

Tableau 20 Production appuyée par le CIPC, séries télévisées par opposition aux téléfilms (nombre de projets et dépenses de production)



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

2.2.5 La production dans les régions

L'activité de production appuyée par le CIPC a lieu dans toutes les régions du Canada

La production financée par le CIPC a lieu dans toutes les régions du Canada. En 2007-2008, chaque région principale a contribué à l'activité de production totale.

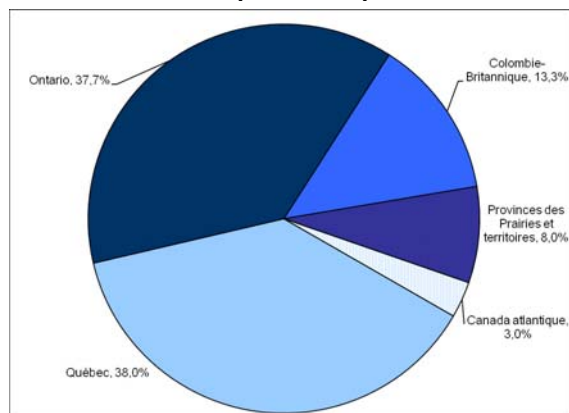
- Le Québec et l'Ontario ont cumulé 38 % des dépenses de production totales (tableau 21A).
- La Colombie-Britannique a représenté 13 % des dépenses de production totales.
- Les provinces des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et les territoires ont cumulé 8 % des dépenses de production.
- Le Canada atlantique a connu des dépenses de production combinées de 3 %.

En 2007-2008, bien que le Québec et l'Ontario cumulaient des dépenses semblables de production, le Québec a obtenu une plus grande part de l'activité quant au nombre de projets. En 2007-2008, le Québec a été le lieu de production de 48 % des projets appuyés par le CIPC (tableau 21B), comparativement à 26 % pour l'Ontario. La part plus grande du Québec dans le nombre de projets est liée au fait qu'elle est l'hôte d'à peu près toutes les productions cinématographiques et télévisuelles de

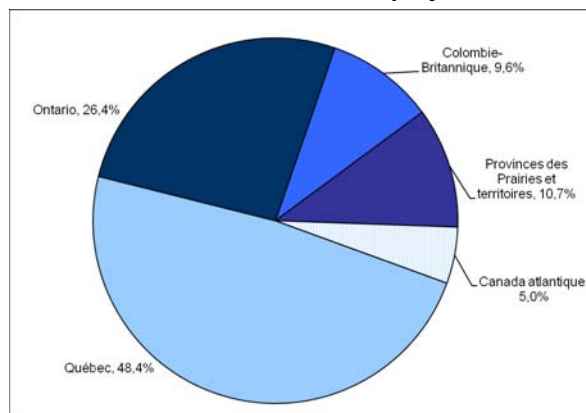
langue française au Canada, qui ont habituellement des budgets en moyenne plus faibles que les projets en langue anglaise³⁰.

Tableau 21 Part de la production appuyée par le CIPC, selon la province ou le territoire, 2007-2008 (P)

A Part des dépenses de production totales



B Part du nombre de projets



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

Tableau 22 Production appuyée par le CIPC, selon la province/territoire (nombre de projets et dépenses de production)

	Ontario		Québec		Colombie-Britannique	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	254	701	93	307	93	307
2000-2001	311	698	100	299	100	299
2001-2002	348	752	96	208	96	208
2002-2003	351	699	103	223	103	223
2003-2004	359	745	100	189	100	189
2004-2005	360	676	120	233	120	233
2005-2006	360	764	116	276	116	276
2006-2007	333	707	135	382	135	382
2007-2008 (P)	242	662	88	233	88	233
	Provinces des Prairies et territoires		Canada atlantique		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	67	96	44	59	873	1 826
2000-2001	85	109	46	82	958	1 726
2001-2002	80	83	50	63	1 043	1 752
2002-2003	104	156	57	72	1 120	1 806
2003-2004	96	91	51	61	1 105	1 760
2004-2005	121	108	57	76	1 196	1 735
2005-2006	115	97	55	78	1 200	1 949
2006-2007	114	173	44	73	1 166	2 100
2007-2008 (P)	98	141	46	52	889	1 750

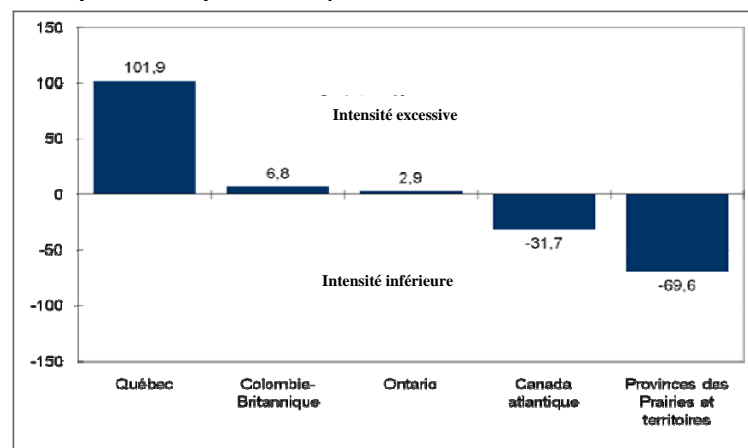
Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

³⁰ ACPFT, APFTQ et le ministère du Patrimoine canadien. *Profil 2007 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, p. 36.

Le Québec continue d'être le producteur le plus prolifique de films et d'émissions de télévision appuyés par le CIPC

Le tableau 23 illustre l'intensité régionale de production dans chacune des cinq régions géographiques du pays. Il compare la part de l'activité de production nationale de chaque région avec leur part à l'économie nationale (mesurée au moyen du produit intérieur brut). Les régions classées au-dessus de zéro ont un niveau de production appuyée par le CIPC qui dépasse ce qui devrait être prédit par la taille de leur économie; les régions classées sous zéro affichent des niveaux de production moins importants que ne le laisserait entrevoir la taille de leur économie.

Tableau 23 Intensité régionale de production appuyée par le CIPC, 2007-2008 (basée sur les statistiques préliminaires pour les dépenses de production)



Source : Calculs basés sur les données du BCPAC et Statistique Canada

Trois régions ont dépassé leur niveau en 2007-2008. Le Québec est en tête pour les projets appuyés par le CIPC. Son niveau de dépenses de production liées au CIPC a été environ du double (102%) par rapport à ce que la taille de son économie laisse présager qu'il devrait être. Alors que le Québec représentait 19 % du produit intérieur brut du Canada en 2005, la province a accueilli 39 % des dépenses de production bénéficiant du CIPC. En 2007-2008, la Colombie-Britannique (7 % au-dessus de son niveau) et l'Ontario (3 % au-dessus de son niveau) étaient les autres provinces qui montraient une intensité excessive au chapitre de la production appuyée par le CIPC.

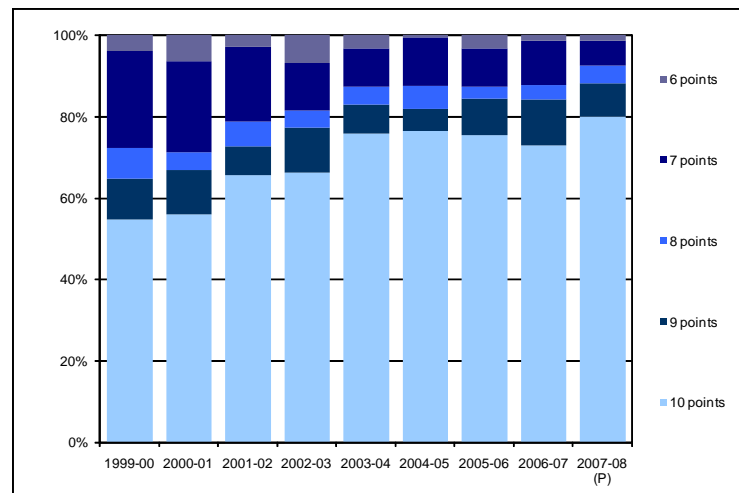
Le Canada atlantique a affiché un degré d'intensité inférieur de 32 %. Autrement dit, les dépenses de production dans le Canada atlantique étaient plus faibles, dans une proportion de 32 %, que ne le laisserait croire la part du PNB national de cette région. Sur une base combinée, les provinces des Prairies et les territoires sont aussi restés nettement au-dessous de leur niveau. Le niveau de dépenses de production obtenu montrait un degré d'intensité inférieur de 70 %.

2.2.6 Contenu canadien

Au cours des dernières années la très grande majorité du volume de production appuyée par le CIPC avait un niveau très élevé de contenu canadien

Le niveau de contenu canadien de tous les projets admissibles au CIPC – sauf en ce qui concerne les accords de coproduction internationaux – sont certifiés par le BCPAC. Les projets « certifiés » reçoivent une note selon une échelle de points en matière de contenu canadien. Les productions d'action réelle ainsi que les productions d'animation doivent atteindre entre six et dix points de contenu canadien sur une échelle de dix points (voir la section 2.1.2). Les points sont attribués selon le nombre de postes clés de création comblés par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

Tableau 24 Part des dépenses de production appuyée par le CIPC, selon le nombre de points en matière de contenu canadien



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

Dans cette section, toutes les statistiques relatives aux productions financées par le CIPC ont été calculées à partir d'une échelle d'équivalences de dix points (voir la section 2.1.2), étant donné que certaines productions peuvent obtenir un pointage maximum sans obtenir dix points. De plus, toutes les statistiques dans cette section excluent les accords de coproduction internationaux, qui ne reçoivent pas de pointage pour le contenu canadien du BCPAC. Les statistiques relatives aux accords de coproduction internationaux se trouvent à la section 2.2.7.

Les productions obtenant neuf ou dix points de contenu canadien sont habituellement considérées comme ayant un contenu canadien « très fort ». Il y a eu une augmentation constante de 1999-2000 à 2007-2008 de la part des dépenses des productions certifiées appuyées par le CIPC ayant un très fort contenu canadien (tableau 24). Les projets qui ont obtenu neuf ou dix points de contenu canadien représentaient 65 % des dépenses de production en 1999-2000 et cette part est passée à 88 % en

2007-2008. En 2007-2008, 93 % des productions certifiées dans le cadre du CIPC ont obtenu neuf ou dix points (tableau 24 et tableau 25). Ces 796 projets ont été à l'origine de 1,38 milliard de dollars de dépenses de production, ce qui représente 88 % des dépenses de production parmi les projets certifiés (tableau 25).

Tableau 25 Production appuyée par le CIPC, selon le nombre de points de contenu canadien (nombre de projets et dépenses de production)

	10 points sur 10		9 points sur 10		8 points sur 10	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	658	855	85	159	23	116
2000-2001	747	748	66	146	19	59
2001-2002	853	909	44	96	24	84
2002-2003	906	1 000	68	167	18	63
2003-2004	928	1 090	49	104	19	62
2004-2005	1 006	1 194	58	84	27	87
2005-2006	1 011	1 323	50	156	18	50
2006-2007	937	1 413	67	218	21	69
2007-2008 (P)	758	1 248	38	127	13	66
	7 points sur 10		6 points sur 10		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	35	372	4	61	805	1 563
2000-2001	31	296	6	87	869	1 336
2001-2002	22	254	4	40	947	1 384
2002-2003	25	177	4	103	1 021	1 510
2003-2004	21	134	7	49	1 024	1 438
2004-2005	30	187	5	9	1 126	1 561
2005-2006	49	164	9	60	1 137	1 753
2006-2007	66	210	12	30	1 103	1 940
2007-2008 (P)	40	96	9	22	858	1 559

Source : BCPAC

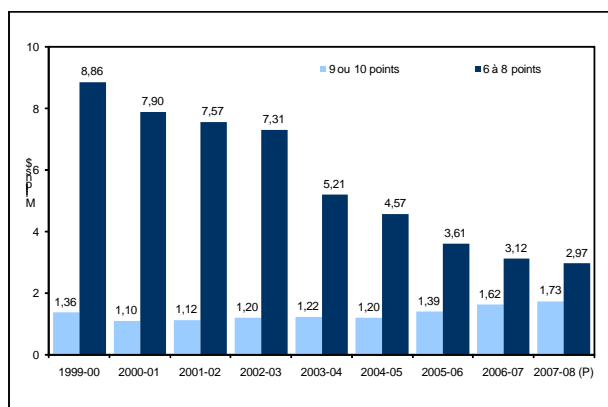
P – Statistiques préliminaires

Nota : Les totaux diffèrent des totaux indiqués dans d'autres tableaux de la section 2.1 en raison de l'exclusion des accords de coproduction internationaux.

Bien que la part des dépenses de production liées à des projets bénéficiant du CIPC qui se caractérisent par un très fort contenu canadien a augmenté constamment de 1999-2000 à 2007-2008, la part des projets totaux ayant un très fort contenu canadien est pourtant restée stable. Ce changement dans la part des dépenses de production découle d'une réduction draconienne de la taille moyenne des projets obtenant six, sept ou huit points de contenu canadien, ainsi que d'une hausse en 2006-2007 et 2007-2008 de la taille moyenne des projets ayant un très fort contenu canadien. Les projets ayant six, sept ou huit points de contenu canadien ont connu une diminution constante en termes de taille moyenne des projets : passant de 8,86 millions de dollars en 1999-2000 à 2,97 millions de dollars en 2007-2008 (tableau 26). Les projets ayant obtenu neuf ou dix points de contenu canadien ont vu une augmentation de leur taille moyenne, passant de 1,20 million de dollars en 2004-2005 à 1,73 million de dollars en 2007-2008.

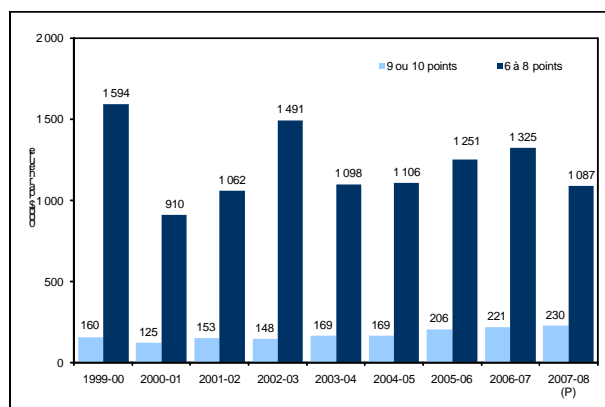
Tableau 26 Analyse de la taille des projets appuyés par le CIPC, selon le nombre de points de contenu canadien

A. Taille moyenne de projets (dépenses de production par projet)



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

B. Budget moyen par heure (dépenses de production à l'heure)



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

La diminution de la taille moyenne des projets à l'extrémité inférieure de l'échelle du contenu canadien est attribuable en grande partie à une augmentation des projets individuels ayant un moins grand nombre d'heures de programmation, plutôt qu'à une baisse des budgets horaires moyens de production (c.-à-d. les dépenses de production) pour les projets appuyés par le CIPC. Les budgets de production ventilés par coûts moyens à l'heure ont fluctué d'année en année pour de tels projets; mais c'est le nombre total d'heures associées à ces projets qui a eu une tendance à la baisse pendant la période de neuf ans, de 1999-2000 à 2007-2008. Le nombre d'heures de production dans la catégorie « 6 à 8 points », est passé de 486 en 2000-2001 à 169 en 2007-2008 (chiffre record en 10 ans), soit une régression de 65 %.

Tableau 27 Heures totales de production appuyée par le CIPC, selon le nombre de points de contenu canadien

	9 ou 10 points	6 à 8 points	Total
1999-2000	6 335	345	6 679
2000-2001	7 159	486	7 645
2001-2002	6 580	356	6 936
2002-2003	7 868	230	8 098
2003-2004	7 079	223	7 302
2004-2005	7 581	256	7 837
2005-2006	7 172	219	7 391
2006-2007	7 365	233	7 598
2007-2008 (P)	5 986	169	6 155

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Nota : Les totaux diffèrent des totaux indiqués dans d'autres tableaux à la section 2.1 en raison de l'exclusion des accords de coproduction internationaux.

2.2.7 Accords de coproduction internationaux

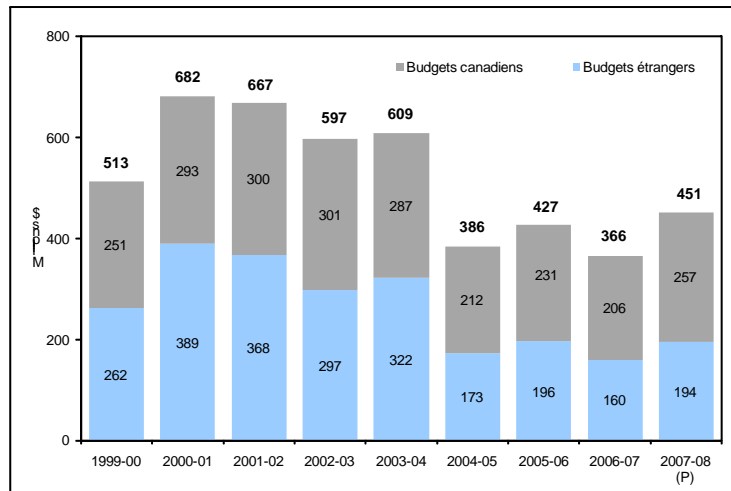
Après une chute marquée en 2004-2005, la valeur annuelle des coproductions internationales auxquelles le Canada a participé fluctue maintenant autour de 400 millions de dollars

Les traités de coproduction internationaux permettent aux producteurs canadiens de collaborer avec un producteur d'un autre pays pour produire un film ou une émission de télévision qui bénéficiera du statut national dans les deux pays. Dans certains cas, les producteurs de trois pays ou plus, qui ont conclu des accords de production entre eux, collaborent à un projet multipartite. Les traités de

coproduction internationaux permettent aux producteurs canadiens d'intégrer des éléments de création internationales dans la production et d'accéder aux sources internationales de financement. En recevant le statut national, un traité de coproduction international peut donner accès à des programmes d'appui financier public et à un traitement réglementaire préférentiel qui n'est habituellement offert qu'aux films et aux émissions de télévision du pays. Le Canada compte actuellement des accords de coproduction avec 53 pays.

En 2007-2008, les budgets mondiaux totaux³¹ des traités de coproduction internationaux appuyés par le CIPC équivalaient à 451 millions de dollars (tableau 28 et tableau 29). Ces budgets mondiaux totaux comprennent 194 millions de dollars de budgets canadiens et 257 millions de dollars de budgets étrangers (tableau 29)³². Après avoir chuté de 14 % en 2006-2007, les budgets mondiaux ont connu une reprise de 23 % en 2007-2008. Cependant, à long terme, les budgets mondiaux – et les budgets

Tableau 28 Accords de coproduction internationaux



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

³¹ Les « budgets mondiaux » incluent les parts canadienne et étrangère combinées du coût de production total.

³² Les « budgets canadiens » renvoient à la part du coût de production total, qui est sous le contrôle du coproducteur canadien. Les « budgets étrangers » renvoient à la part du coût de production total, qui est sous le contrôle des coproducteurs étrangers.

canadiens – associés aux accords de coproduction internationaux du Canada ont été beaucoup moins élevés depuis 2004-2005. Les budgets mondiaux associés aux accords de coproduction canadiens ont atteint un sommet en 2000-2001, soit 682 millions de dollars pour ensuite diminuer à 609 millions de dollars en 2003-2004 et plonger de 37 % pour se chiffrer à 386 millions de dollars en 2004-2005. Les budgets mondiaux associés aux accords de coproduction internationaux du Canada n’ont jamais retrouvé les niveaux atteints avant 2004-2005.

Le déclin à long terme des activités dans le cadre des accords de coproduction internationaux du Canada découle en grande partie des modifications apportées aux règlements de l’impôt au Royaume-Uni (R.-U.) et de la mise en application de règlements en matière d’audiovisuel au sein de l’Union européenne (UE). En 2001, le gouvernement britannique a décidé que la production télévisuelle n’était pas admissible aux dispositions fiscales applicables à la cession-bail³³. En 2004, il a haussé le minimum admissible des dépenses de production, qui est passé de 20 à 40 %, pour accorder le statut national à un film³⁴. La directive *Télévision sans frontières* de l’UE a rendu la coproduction intra-européenne plus attrayante pour les pays d’Europe que la coproduction avec le Canada parce que les projets sont certifiés à contenu audiovisuel européen et à contenu national.

Tableau 29 Accords de coproduction internationaux (nombre de projets et budgets)

	Nombre de projets	Budgets canadiens (M\$)	Budgets étrangers (M\$)	Budget mondial (M\$)
1999-2000	68	262	251	513
2000-2001	89	389	293	682
2001-2002	96	368	300	667
2002-2003	99	297	301	597
2003-2004	81	322	287	609
2004-2005	70	173	212	386
2005-2006	63	196	231	427
2006-2007	63	160	206	366
2007-2008 (P)	60	194	257	451

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

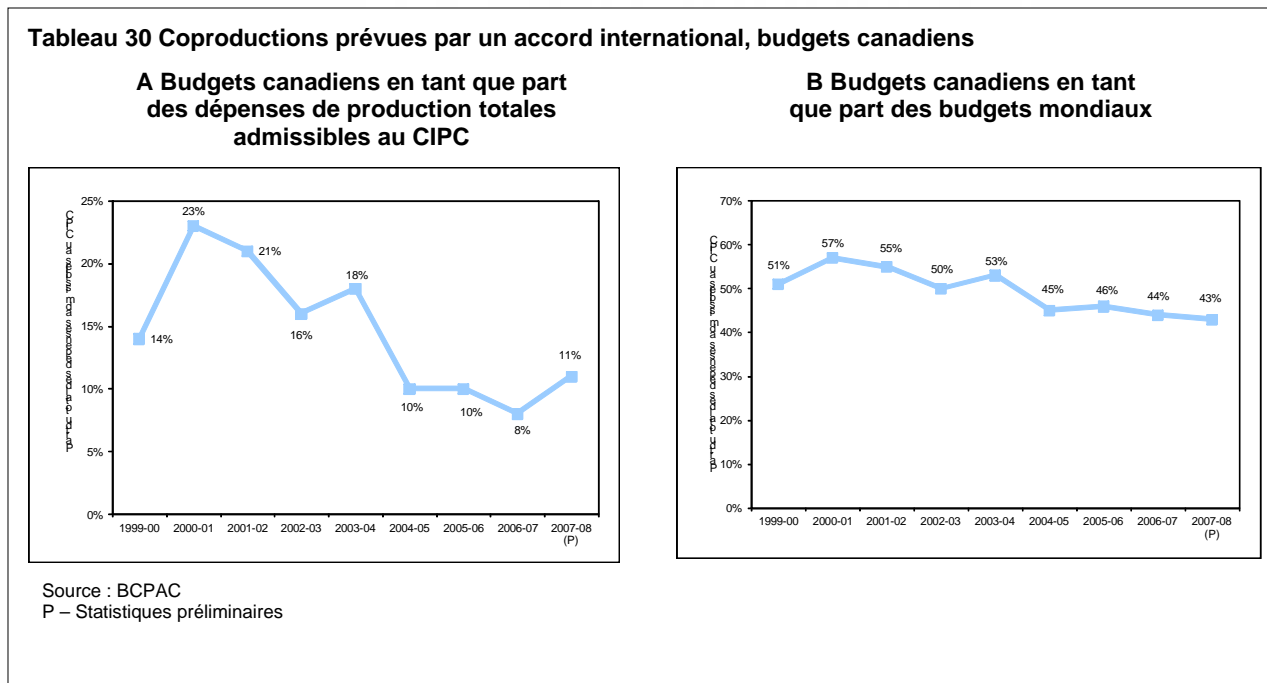
Avec la baisse graduelle des budgets mondiaux et des budgets canadiens associés aux accords de coproduction internationaux, les budgets relatifs aux accords de coproduction internationaux ont comporté une part de plus en plus décroissante des dépenses de production admissibles au CIPC. Depuis le sommet atteint en 2000-2001, les budgets de coproduction prévue par un accord international en tant que part des dépenses de production admissibles au CIPC ont chuté de 23 % au

³³ ACPFT, APFTQ et ministère du Patrimoine canadien 2009, p. 31.

³⁴ ACPFT, APFTQ et ministère du Patrimoine canadien, 2009, p. 31.

niveau le plus bas de 8 % en 2006-2007, avant de bondir à 11 % en 2007-2008 (tableau 30A). En moyenne, depuis 2004-2005, les budgets de coproduction prévue par un accord international représentent environ 10 % des dépenses totales admissibles au CIPC.

La part du Canada des budgets internationaux associés aux coproductions prévues par un accord a également baissé au cours des dernières années. Entre 1999-2000 et 2004-2005, les budgets canadiens représentaient plus de 50 % de budgets mondiaux associés à des projets de coproduction prévue par un accord international avec le Canada (tableau 30B). Depuis 2004-2005, ces budgets ne représentent pas plus de 46 % annuellement³⁵.



En 2007-2008, la coproduction prévue par un accord international était constituée de volumes presque égaux de production de télévision et de productions destinées au cinéma et à d'autres marchés d'exploitation. C'est ainsi que 37 projets de télévision atteignaient 93 millions de dollars en budgets canadiens et 23 projets destinés au cinéma et à d'autres marchés d'exploitation représentaient 101 millions de dollars en budgets canadiens. Les statistiques remontant jusqu'à 2000-2001 révèlent que la chute dans l'activité de coproduction prévue par un accord avec le Canada depuis 2000-2001 est attribuable en grande partie à une activité de production télévisuelle plus faible. Les budgets

³⁵ La baisse des dépenses de production au Canada en tant que part des dépenses mondiales pourrait découler du nombre accru de projets multipartites qui pourraient engager trois pays ou plus ayant un accord.

canadiens pour les productions télévisuelles prévues par un accord international ont atteint leur chiffre record, soit 304 millions de dollars en 2000-2001; en 2007-2008, ils se situaient à moins du tiers de ce chiffre.

Les budgets canadiens pour le marché du cinéma et d'autres marchés d'exploitation ont eu tendance à fluctuer énormément d'une année à l'autre. Ils sont passés de 111 millions de dollars en 2005-2006 à 35 millions de dollars en 2006-2007, avant de bondir à 101 millions de dollars en 2007-2008.

Tableau 31 Coproductions prévues par un accord international, selon le marché (nombre de projets et budgets canadiens)

	Télévision		Cinéma et autres vitrines de diffusion		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	55	216	13	46	68	262
2000-2001	74	304	15	85	89	389
2001-2002	75	288	21	80	96	368
2002-2003	76	182	23	115	99	297
2003-2004	55	141	26	180	81	322
2004-2005	53	98	17	76	70	173
2005-2006	47	84	16	111	63	196
2006-2007	49	125	14	35	63	160
2007-2008 (P)	37	93	23	101	60	194

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

La plupart des coproductions prévues dans le cadre d'un accord international avec le Canada ont été produites à l'origine en anglais. En 2007-2008, les productions en langue anglaise représentaient 168 millions de dollars des budgets canadiens, ou 87 % du total de ces budgets. Les productions en langue française représentaient 15 millions de dollars des budgets canadiens, soit 8 % du total de ces budgets; la production bilingue et la production dans d'autres langues ne représentaient que 2 millions de dollars des budgets canadiens.

Tableau 32 Coproduction prévue par un accord international, selon la langue (nombre de projets et budgets canadiens)

	Anglais		Français		Bilingue et autres langues		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	43	186	18	41	7	35	68	262
2000-2001	58	305	30	11	18	74	106	389
2001-2002	64	279	31	42	10	47	105	368
2002-2003	70	255	29	25	10	17	109	297
2003-2004	53	254	27	25	9	42	89	322
2004-2005	49	147	20	22	7	5	76	173
2005-2006	41	168	20	18	5	10	66	196
2006-2007	42	122	21	34	4	4	67	160
2007-2008 (P)	45	168	15	24	2	2	62	194

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

2.3 Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique

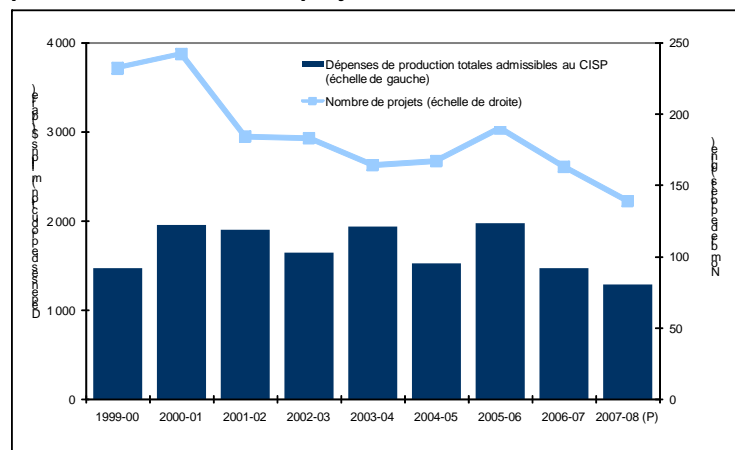
Pour que le Canada soit un endroit concurrentiel dans le marché mondial de la production de films et d'émissions de télévision

Créé par le gouvernement fédéral en 1997, le CISP est un programme de crédit d'impôt destiné à favoriser l'emploi de Canadiens par des sociétés canadiennes ou étrangères imposables ayant un établissement stable au Canada et dont les activités sont principalement liées à la prestation de services de production ou à la production d'œuvres cinématographiques ou magnétoscopiques. Le CISP est un crédit d'impôt qui correspond à 16 % de la dépense en main-d'œuvre admissible. Ce crédit d'impôt remboursable n'a pas de plafond quant au montant pouvant être demandé. Le rôle du BCPAC est de déterminer l'admissibilité des productions et de délivrer un « certificat de production cinématographique ou magnétoscopique agréé » (partie AC) au nom du ou de la ministre du Patrimoine canadien.

Lors de son introduction en 1997, le CISP équivalait à 11 % des traitements et salaires payés à des Canadiens ou à des sociétés canadiennes imposables (pour les montants payés aux employés qui sont des résidents canadiens) pour la prestation de services de production au Canada. Depuis l'annonce du budget fédéral de 2003, le CISP est passé à 16 % de la main-d'œuvre sans plafond sur le montant pouvant être réclamé.

En 2007-2008, 139 projets au total ont réclamé un appui financier du gouvernement fédéral par le biais du CISP (tableau 33 et tableau 34). Ces 139 projets ont été à l'origine de dépenses de production au Canada d'un peu moins de 1,30 milliard de dollars.

Tableau 33 Productions appuyées par le CISP, dépenses de production et nombre de projets



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

Tableau 34 Production admissible au CISP, dépenses de production au Canada et dans le monde entier

	Nombre de projets	Dépenses de production appuyée par le CISP au Canada (M\$)	Dépenses de production à l'étranger (M\$)	Total des dépenses de production dans le monde entier (M\$)	Dépenses de production au Canada en tant que part des dépenses de production dans le monde entier associées à des projets admissibles au CISP (%)
1999-2000	232	1 473	1 790	3 262	45 %
2000-2001	242	1 960	2 136	4 096	48 %
2001-2002	184	1 899	1 549	3 449	55 %
2002-2003	183	1 647	1 441	3 088	53 %
2003-2004	164	1 941	1 810	3 751	52 %
2004-2005	167	1 526	1 751	3 278	47 %
2005-2006	190	1 975	1 703	3 678	54 %
2006-2007	163	1 473	1 216	2 689	55 %
2007-2008 (P)	139	1 295	1 213	2 508	52 %

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

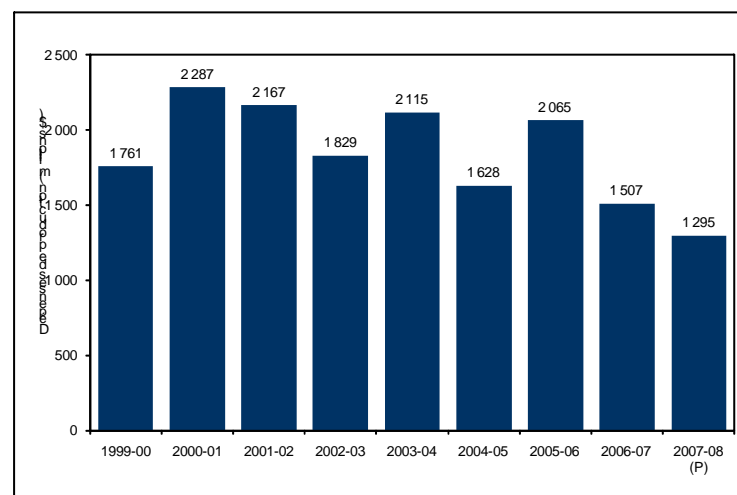
Nota : Certains totaux peuvent ne pas correspondre parce que les chiffres sont arrondis.

Depuis 2005-2006, le Canada a connu des baisses annuelles aussi bien dans le nombre de productions appuyées par le CISP que dans les dépenses de production³⁶. Le nombre de projets est passé de 190 à 139 en 2007-2008. Les dépenses de production ont baissé du tiers en 2005-2006 et 2007-2008, passant de 1,98 milliard à 1,30 milliard de dollars.

Compte tenu de l'effet de l'inflation des prix à la consommation dans l'économie canadienne, la baisse des dépenses de production depuis 2005-2006 était encore plus marquée : exprimées en dollars indexés, les dépenses de production bénéficiant du CISP au Canada ont diminué de 37 % de 2005-2006 à 2007-2008 (tableau 35).

En dollar indexé, il y a eu aussi une diminution notable des dépenses de production à long terme comparativement au chiffre record en dix ans obtenu en 2000-2001.

Tableau 35 Dépenses de production admissible au CISP, dollars indexés de 2008



Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

³⁶ Dans cette section, les « dépenses de production » renvoient aux dépenses au Canada, à moins d'indication contraire.

Après avoir atteint un sommet de 2,3 milliards de dollars en 2000-2001, les dépenses de production ont chuté annuellement, sauf en 2003-2004 et 2005-2006 (tableau 35).

Une proportion considérable des dépenses de production admissibles au CISP est encourue à l'extérieur du Canada. En 2007-2008, la production appuyée par le CISP a été associée à des dépenses de production dans le monde entier de 2,51 milliards de dollars (tableau 34). De ce montant, 52 % des dépenses ont été engagées au Canada; les autres 48 %, ou environ 1,21 milliard de dollars, ont été engagées à l'étranger.

En moyenne, les dépenses de production au Canada représentent environ la moitié des dépenses de production mondiales totales d'un projet appuyé par le CISP; cependant, la part est plus élevée pour les projets télévisuels comparativement aux projets pour les salles. Entre 1999-2000 et 2007-2008, les dépenses de production au Canada pour les projets télévisuels appuyés par le CISP constituaient 65 % des dépenses de production mondiales totales (tableau 36); en ce qui concerne les projets destinés aux salles de cinéma, les dépenses de production au Canada représentaient 42 % des dépenses de production mondiales sur dix ans.

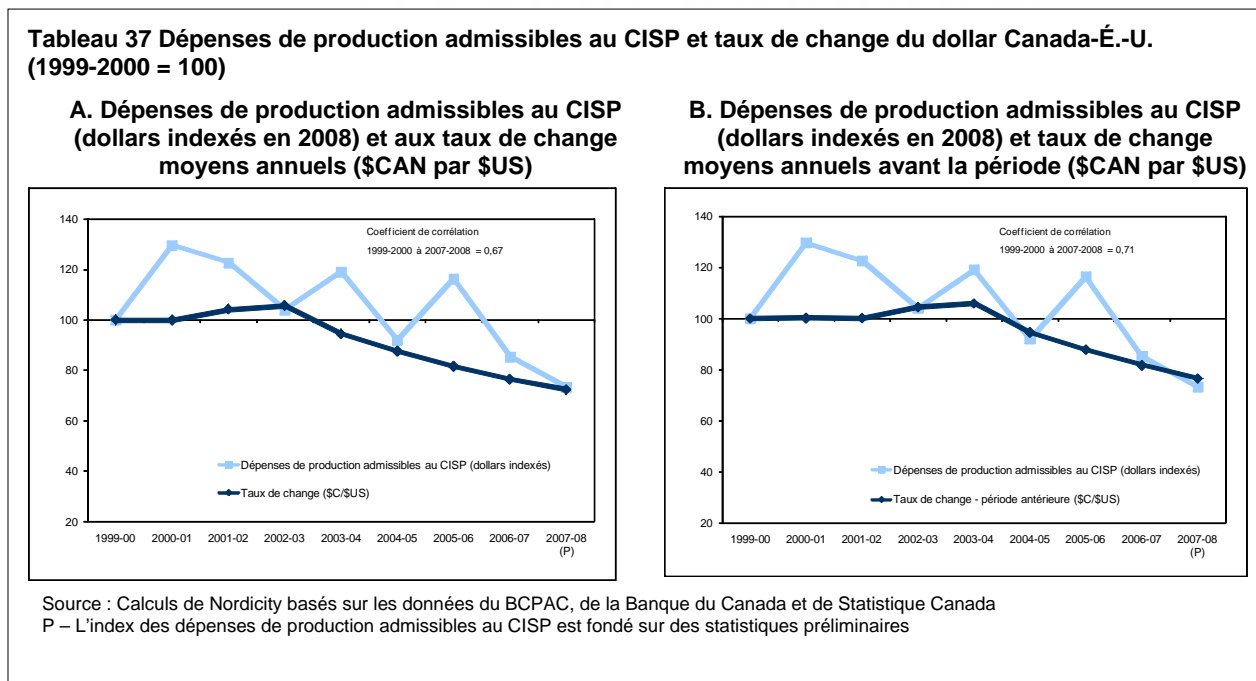
Tableau 36 Dépenses de production au Canada et dépenses de production dans le monde entier pour des projets appuyés par le CISP, selon le segment de marché, 1999-2000 à 2007-2008

	Nombre de projets	Dépenses de production au Canada associées à des projets appuyés par le CISP (M\$)	Dépenses de production à l'étranger pour des projets appuyés par le CISP (M\$)	Total des dépenses de production dans le monde entier (M\$)	Dépenses de production au Canada en tant que part des dépenses de production internationale associées à des projets appuyés par le CISP (%)
Cinéma	523	7 892	10 776	18 667	42 %
Télévision	1 061	6 948	3 732	10 680	65 %

Source : BCPAC

Le niveau annuel d'activité de production appuyée par le CISP peut être touché par un certain nombre de facteurs. Un facteur important est le taux de change Canada-É.-U. À mesure que le dollar canadien s'apprécie, le coût du dollar américain pour produire des films et des émissions de télévision au Canada augmente souvent. Une comparaison simplifiée des dépenses de production annuelles admissibles au CISP (mesurées en dollars indexés) et le taux de change moyen annuel indiquent qu'il y a très peu de corrélation contemporaine entre les fluctuations annuelles dans le taux de change Canada-É.-U. et les dépenses de production admissibles au CISP (tableau 37A). Cependant, la tendance à la baisse à plus long terme de la valeur indexée en dollar des dépenses de production

annuelles admissibles au CISP au Canada a suivi la hausse graduelle du dollar canadien (démontrée au tableau 37A comme une dépréciation du dollar américain) depuis 2002-2003. Entre 2002-2003 et 2007-2008, le dollar canadien s'est apprécié d'environ 31 %; de façon semblable la valeur indexée des dépenses de production admissibles au CISP a chuté de 30 % (tableau 37A). Les valeurs indexées de ces deux séries, illustrées dans le tableau 37A, révélaient un coefficient de corrélation³⁷ de 0,67, entre 1999-2000 et 2007-2008.



Les décisions en matière de production cinématographique ou magnétoscopique doivent souvent être prises plusieurs mois avant que ne débute le tournage; cela porterait à croire que le taux de change de la période antérieure a une incidence plus grande sur les niveaux de production dans une période de temps donnée. Le tableau 37B illustre la relation entre les dépenses de production admissibles au CISP dans une année donnée et le taux de change de la période antérieure. Comme démontré dans le tableau 37A, il n'y a qu'une faible relation entre les niveaux annuels de dépenses de production admissibles au CISP et le taux de change annuel moyen dans les périodes antérieures : le coefficient de corrélation était égal à 0,71 pour la période, 1999-2000 à 2007-2008. La tendance à long terme de

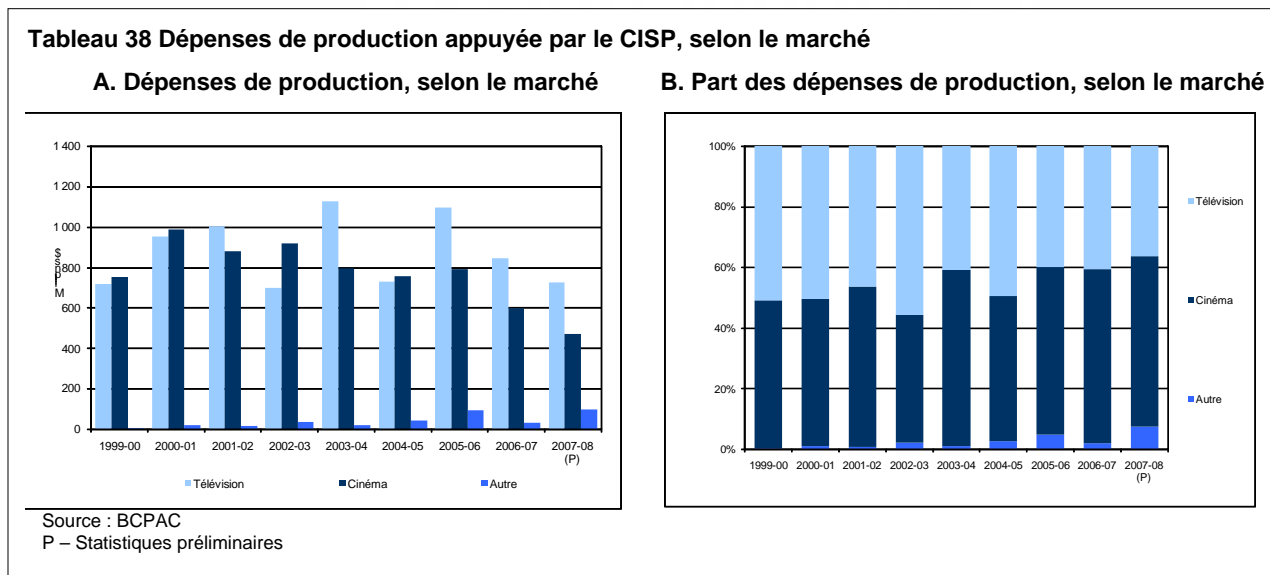
³⁷ Le coefficient de corrélation donne une mesure de la relation entre deux séries de données. Un coefficient de corrélation égal à 1,00 (100 %) indique une corrélation parfaite entre deux séries de données. Un coefficient de corrélation plus près de zéro (0 %) indique une corrélation très faible ou inexistante entre deux séries de données.

la corrélation entre les dépenses de production admissibles au CISP et le taux de change est également présente.

2.3.1 Segments de marché

La production pour les salles de cinéma demeure le plus grand segment de production admissible au CISP

En 2007-2008, la production appuyée par le CISP destinée aux salles a continué de représenter juste un peu plus de la moitié des dépenses de production totales admissibles au CISP, alors que la production pour le marché de la télévision et d'autres marchés d'exploitation représentait l'autre moitié des dépenses de production (tableau 38).



En 2007-2008, la production appuyée par le CISP pour les marchés du cinéma représentait la plus grande part de l'activité de production admissible au CISP.

- Les dépenses relatives à la production destinée aux salles se chiffraient à 727 millions de dollars et représentaient 56 % des dépenses de production totales admissibles au CISP (tableau 39).
- Les dépenses relatives à la production télévisuelle se chiffraient à 470 millions de dollars en 2007-2008, soit 36 % des dépenses de production totales admissibles au CISP.

- Les dépenses relatives à la production destinée à d'autres marchés d'exploitation s'élevaient à 97 millions de dollars et représentaient 8 % des dépenses de production totales admissibles au CISP.

Tableau 39 Production CISP, selon le marché (nombre de projets et dépenses de production)

	Cinéma		Télévision		Autres vitrines de diffusion		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	60	718	169	750	3	4	232	1 473
2000-2001	73	953	165	989	4	18	242	1 960
2001-2002	61	1 004	117	881	6	15	184	1 899
2002-2003	44	696	130	917	9	34	183	1 647
2003-2004	53	1 127	104	795	7	19	164	1 941
2004-2005	46	728	110	757	11	42	167	1 526
2005-2006	70	1 094	106	789	14	92	190	1 975
2006-2007	65	845	87	599	11	29	163	1 473
2007-2008 (P)	51	727	73	470	15	97	139	1 295

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Nota : Certains totaux peuvent ne pas correspondre parce que les chiffres sont arrondis.

Les activités de production admissible au CISP pour le marché des salles et de la télévision ont diminué en 2007-2008, alors que les activités de production pour d'autres marchés ont connu une hausse marquée.

- En 2007-2008, le nombre de projets destinés aux salles est passé de 65 à 51 et les dépenses de production ont diminué de 118 millions de dollars, soit 14 % (tableau 39).
- Le nombre de projets destinés à la télévision est passé de 87 à 73; les dépenses de production ont diminué de 129 millions de dollars, soit 21 %.
- En 2007-2008, le nombre de projets destinés à d'autres marchés d'exploitation a atteint le chiffre record en dix ans de 15; les dépenses de production ont également atteint un chiffre record en dix ans de 97 millions de dollars.

On remarque des faibles niveaux d'activité de production admissible au CISP au cours des dernières années.

- Entre 2000-2001 et 2007-2008, les dépenses de production télévisuelle liée au CISP ont diminué de 52 %, pour passer d'un sommet de 989 millions à 470 millions de dollars.
- Entre 2000-2001 et 2007-2008, les dépenses de production cinématographique ont baissé de 24 %, passant de 953 millions à 727 millions de dollars. Les dépenses de production cinématographique totales appuyée par le CISP en 2007-2008 étaient de 35 % en deçà du chiffre record en dix ans de 1,13 milliard de dollars atteint en 2003-2004.

- Au cours de cette période, les dépenses de production pour les autres marchés d'exploitation (autres que le cinéma) ont connu une croissance substantielle et ont compensé en partie la baisse des dépenses du segment de la production télévisuelle.

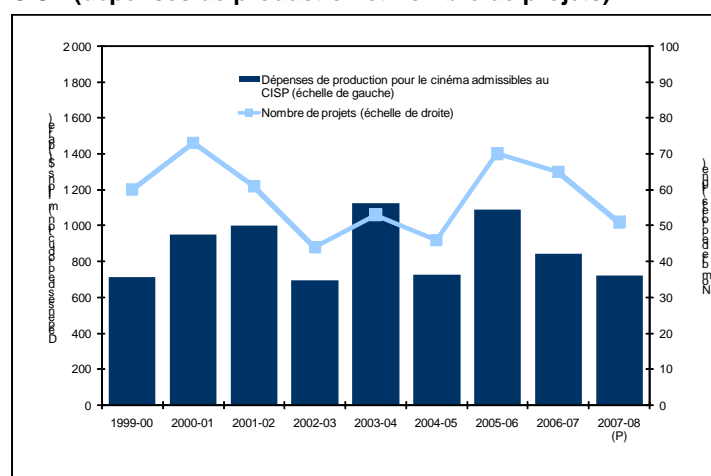
2.3.2 Production pour le cinéma

La production admissible au CISP au Canada a de plus en plus comme marché primaire les salles de cinéma partout dans le monde

La production destinée aux salles de cinéma représente l'élément de production appuyée par le CISP le plus important, même si l'activité de production a été plus faible au cours des dernières années.

En 2007-2008, les dépenses de production pour le cinéma admissible au CISP ont atteint 727 millions de dollars (tableau 40), soit une diminution de 14 %. Le nombre de projets a aussi baissé, passant de 65 à 51, soit une diminution de 22 %.

Tableau 40 Production cinématographique appuyée par le CISP (dépenses de production et nombre de projets)



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

À peu près toutes les productions appuyées par le CISP destinées aux salles de cinéma étaient des longs métrages. Entre 1999-2000 et 2007-2008, les longs métrages représentaient 520 des 523 projets au total (Tableau 41) ; les trois autres films destinés aux salles étaient des courts métrages. Au cours des années, Hollywood a choisi le Canada comme lieu de tournage de nombreux longs métrages.

Tableau 41 Production cinématographique appuyée par le CISP, selon le type de production, 1999-2000 à 2007-2008 (nombre de projets et dépenses de production)

	Longs métrages destinés au cinéma		Courts métrages destinés au cinéma		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000 à 2007-2008	520	7 866	3	26	523	7 892

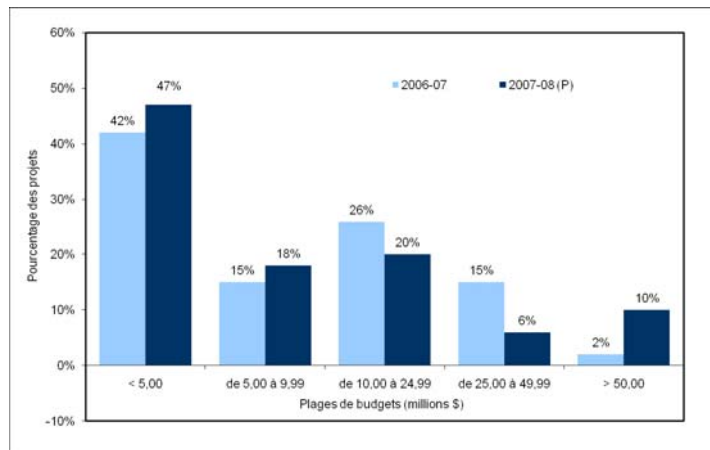
Source : BCPAC

Nota : Les statistiques pour 2007-2008 sont préliminaires.

En 2007-2008, au moment où le nombre annuel de projets cinématographiques a diminué, on a constaté une transition quant à la proportion des projets à gros et à petit budgets. La part de projets ayant un budget canadien³⁸ de moins de 10 millions de dollars a augmenté, alors que la part de projets ayant des budgets canadiens de 10 millions à 25 millions de dollars a diminué (Tableau 42). En 2006-2007, les projets ayant des budgets canadiens de moins de 10 millions de dollars représentaient 57 % des projets totaux admissibles au CISP; les projets ayant des budgets canadiens de 10 millions à 25 millions de dollars représentaient 26 % du total. En 2007-2008, la part de projets ayant des budgets canadiens de moins de 10 millions de dollars a augmenté pour passer à 65 %, alors que la part des projets dans la plage de budgets canadiens de 10 millions à 25 millions de dollars est passée à 20 %. La part de projets ayant des budgets canadiens de 25 millions à 50 millions de dollars a aussi diminué en 2006-2007, passant de 15 % à 6 % en 2007-2008. La part de projets ayant des budgets canadiens supérieurs à 50 millions de dollars a cependant connu une hausse de 2 % en 2006-2007, passant à

10 % en 2007-2008.

Tableau 42 Production cinématographique appuyée par le CISP, selon la taille du budget canadien



Source : BCPAC

Nota : Certains totaux peuvent ne pas correspondre parce que les chiffres sont arrondis.

Le budget canadien moyen des projets cinématographiques appuyés par le CISP était de 14,3 millions de dollars en 2007-2008 (tableau 43). Ce niveau moyen a connu une légère hausse comparativement à 13,0 millions de dollars en 2006-2007, mais il se situe toujours en deçà de la plage de budgets moyens de 15 millions à 17 millions de dollars qu'on connaissait au début de la

³⁸ Le « budget canadien » renvoie à la part du coût de production total des projets appuyés par le CISP qui est dépensée au Canada.

décennie. Sur la base du budget mondial³⁹, la taille moyenne d'un projet appuyé par le CISP était de 32,1 millions de dollars en 2007-2008.

Tableau 43 Budgets moyens des projets destinés au cinéma appuyés par le CISP

	Budget canadien moyen par projet (M\$)	Budget mondial moyen (M\$)
1999-2000	12,0	33,3
2000-2001	13,1	33,6
2001-2002	16,5	34,9
2002-2003	15,8	37,0
2003-2004	21,3	48,4
2004-2005	15,8	45,9
2005-2006	15,6	34,1
2006-2007	13,0	27,1
2007-2008 (P)	14,3	32,1

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Ce budget mondial moyen était inférieur à la moitié des *coûts de production négatifs*⁴⁰ moyens des longs métrages tournés par les membres de la Motion Picture Association of America (MPAA) au cours des dernières années. En 2007, les projets produits par les membres de la MPAA ont donné lieu à des dépenses de production moyennes de 70,8 millions de dollars⁴¹. Le niveau nettement inférieur de la moyenne des films appuyés par le CISP donne à penser que la plupart des principaux films d'Hollywood « à gros budget » ne sont pas tournés au Canada.

³⁹ Le « budget mondial » renvoie au coût de production total des projets appuyés par le CISP, y compris les dépenses de production au pays et à l'étranger.

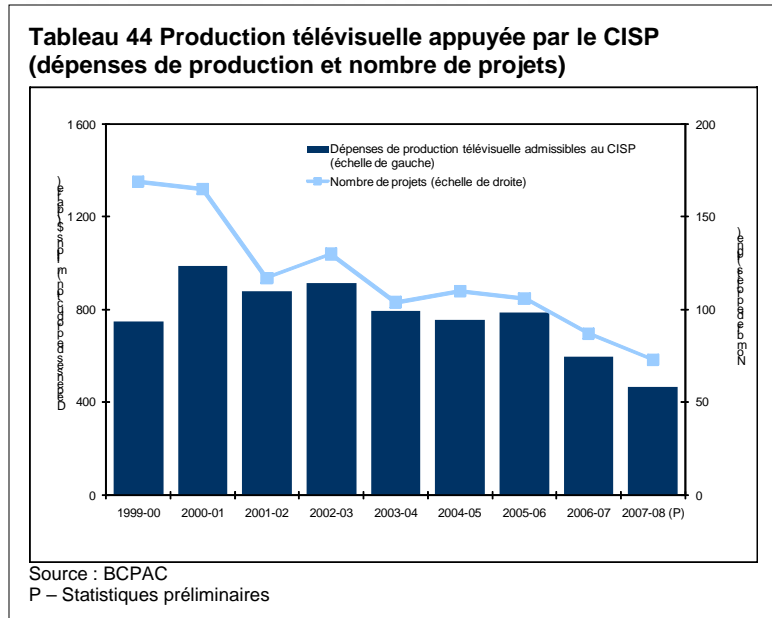
⁴⁰ Le coût total de la production, non compris les coûts de postproduction, de distribution ou de promotion

⁴¹ Motion Picture Association of America, *Theatrical Market Statistics*, p. 6.

2.3.3 Production télévisuelle

Le déclin constant de la production de séries télévisées et la baisse marquée de la production de téléfilms ont produit un niveau plus faible d'activité de production télévisuelle appuyée par le CISP

Les dépenses de production appuyées par le CISP pour les marchés de la télévision ont chuté de 22 %, pour un total de 470 millions de dollars en 2007-2008 (tableau 44 et tableau 45). Le nombre de projets destinés à la télévision a baissé de 16 %, passant de 87 en 2006-2007 à 73 en 2007-2008. La réduction de l'activité de production 2007-2008 témoigne d'une tendance dans la baisse des niveaux annuels de dépenses de production et du nombre de projets, qui a commencé à se manifester en 2000-2001.



La production télévisuelle appuyée par le CISP a atteint un sommet en 2000-2001, avec 165 projets à l'origine de 989 millions de dollars en dépenses de production au Canada. Depuis 2000-2001, l'industrie a vu les dépenses de production télévisuelle chuter de 52 % et le nombre de projets a diminué de 56 % (tableau 45).

La plus grande part de diminution de l'activité de production télévisuelle appuyée par le CISP entre 2000-2001 et 2007-2008 est attribuable au déclin annuel constant dans la production de téléfilms. Entre 2000-2001 et 2007-2008 (tableau 45), le nombre de projets de production télévisuelle admissibles au CISP a diminué de 92 ; 76 de ces productions étaient des téléfilms. Du même coup, la catégorie téléfilm représentait 320 millions de dollars ou 61 % de la diminution des dépenses de production survenue au cours de cette période de huit ans.

Il y a eu aussi une chute marquée de la production de séries télévisées entre 2005-2006 et 2007-2008, ce qui a contribué au déclin d'ensemble de la production télévisuelle au cours des dernières années. De 2005-2006 à 2007-2008, le nombre de séries télévisées produites annuellement est passé de 41 à 29 et le montant total des dépenses de production de séries télévisées a baissé de 37 %, passant de 473 millions de dollars à 296 millions de dollars (tableau 45).

Tableau 45 Production télévisuelle appuyée par le CISP, selon la catégorie (nombre de projets et dépenses de production)

	Séries		Téléfilms		Miniséries	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	36	325	105	364	2	10
2000-2001	31	382	108	450	11	106
2001-2002	31	494	64	291	3	50
2002-2003	25	430	67	307	6	80
2003-2004	31	481	53	226	4	40
2004-2005	37	470	44	198	9	42
2005-2006	41	473	40	151	9	108
2006-2007	39	384	32	101	5	37
2007-2008 (P)	29	296	32	130	2	16
	Émissions de télévision pilotes		Courts métrages		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	21	46	5	6	169	750
2000-2001	13	48	2	3	165	989
2001-2002	12	32	7	14	117	881
2002-2003	21	64	11	36	130	917
2003-2004	12	38	4	10	104	795
2004-2005	14	29	6	17	110	757
2005-2006	14	49	2	8	106	789
2006-2007	8	32	3	44	87	599
2007-2008 (P)	10	28	0	0	73	470

Source : BCPAC

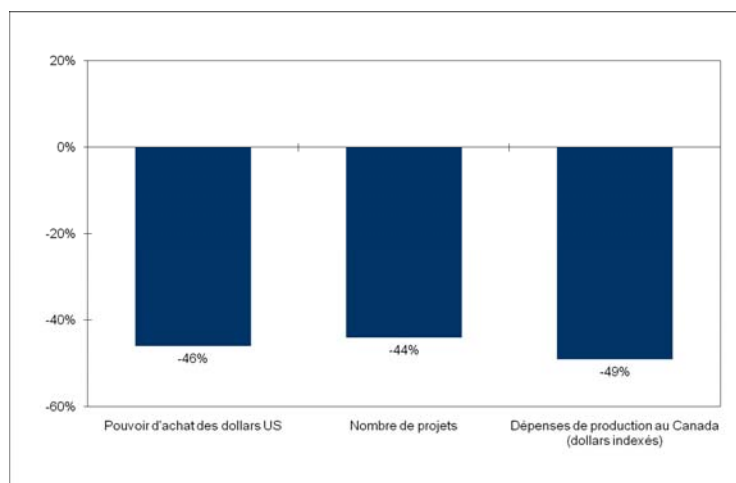
Nota : Certains totaux peuvent ne pas correspondre parce que les chiffres sont arrondis.

P – Statistiques préliminaires

La production télévisuelle appuyée par le CISP a, au cours des dernières années, suivi la dépréciation du dollar américain. De 2002-2003 à 2007-2008, le dollar américain s'est déprécié de 46 % par rapport au dollar canadien, alors que le nombre de projets de télévision a diminué de 44 % et les dépenses de production en dollars indexés ont baissé de 49 % (tableau 46). Il semblerait que la production télévisuelle admissible au CISP soit sensible à une dépréciation significative du pouvoir d'achat de la devise américaine au Canada, malgré les initiatives fédérales et provinciales en place pour atténuer en partie l'incidence de la fluctuation de la devise.

Le budget horaire moyen canadien des séries de télévision appuyées par le CISP était de 1,1 million de dollars en 2007-2008 (tableau 48). Ce montant était plus élevé que le taux des séries télévisées produites en 2006-2007 et aussi bien en deçà des taux qui prévalaient au début de la décennie. En ce qui concerne les téléfilms, le budget canadien par coûts moyens à l'heure était de 2,2 millions de dollars en 2007-2008. Il s'agissait d'une hausse comparativement à 1,7 million de dollars en 2006-2007, mais cela reste inférieur aux niveaux qu'on avait connus entre 2000-2001 et 2002-2003. Le budget canadien par coûts moyens à l'heure pour une minisérie était de 2,7 millions de dollars en 2007-2008; pour une émission de télévision pilote, il était de 5,4 millions de dollars.

Tableau 46 Changement de valeur du dollar américain et production télévisuelle appuyée par le CISP, 2002-2003 à 2007-2008



Source : BCPAC, Banque du Canada et Statistique Canada

Tableau 47 Nombre d'heures totales de production télévisuelle appuyée par le CISP, selon la catégorie

	Séries télévisées	Téléfilms	Miniséries	Pilotes	Courts métrages	Total
1999-2000	296	164	6	16	4	485
2000-2001	312	181	40	17	2	552
2001-2002	264	108	25	9	6	412
2002-2003	264	109	20	21	9	424
2003-2004	358	105	13	10	2	489
2004-2005	360	78	30	11	5	483
2005-2006	361	61	68	15	6	511
2006-2007	325	61	31	8	25	450
2007-2008 (P)	264	60	6	5	0	335

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Nota : Certains totaux peuvent ne pas correspondre parce que les chiffres sont arrondis.

Tableau 48 Budgets horaires moyens canadiens pour la production télévisuelle appuyée par le CISP, selon la catégorie (M\$ par heure)

	Séries télévisées	Téléfilms	Miniséries	Pilotes	Courts métrages
1999-2000	1,1	2,2	1,7	2,9	1,5
2000-2001	1,2	2,5	2,6	2,9	1,7
2001-2002	1,9	2,7	2,0	3,4	2,5
2002-2003	1,6	2,8	3,9	3,1	3,9
2003-2004	1,3	2,1	3,0	3,7	4,7
2004-2005	1,3	2,5	1,4	2,7	3,6
2005-2006	1,3	2,5	1,6	3,3	1,4
2006-2007	1,2	1,7	1,2	4,0	1,8
2007-2008 (P)	1,1	2,2	2,7	5,4	--

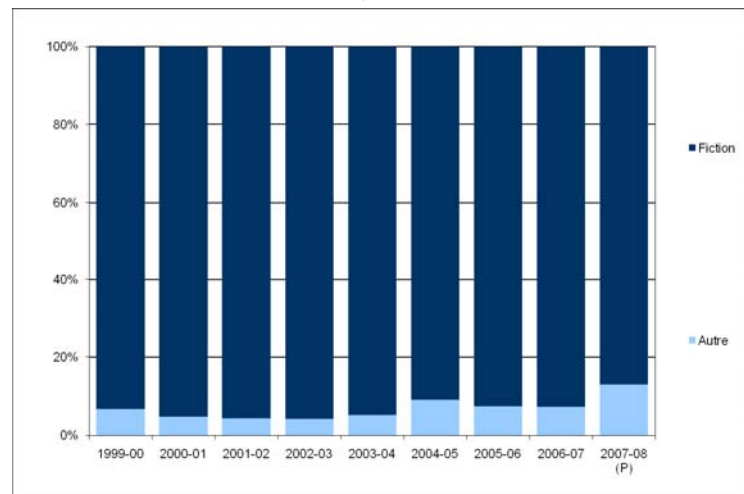
Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

2.3.4 Genre de production

Les productions appuyées par le CISP demeurent en grande partie des projets de fiction, y compris les dramatiques cinématographiques et télévisées

Le genre de la fiction englobe une vaste gamme de longs métrages dans des sous-genres comme la comédie romantique, la science-fiction et l'horreur; il inclut également les dramatiques télévisuelles et les émissions de comédie. Les productions appuyées par le CISP en 2007-2008 sont concentrées dans le domaine de la fiction, qui comprend des longs métrages destinés aux salles de cinéma et des dramatiques télévisuelles. En 2007-2008, le genre de la fiction a représenté 77 % du nombre total de projets admissibles au CISP (tableau 49) et 87 % des dépenses de production associées à ces projets. Les proportions observées en 2007-2008 sont constantes et correspondent à celles des neuf dernières années.

Tableau 49 Part des projets appuyés par le CISP, selon le genre (en fonction du nombre de projets)



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

En 2007-2008, le Canada a accueilli 107 projets appuyés par le CISP dans le genre de la fiction; ces projets ont représenté plus de 1,12 milliard de dollars de dépenses de production (tableau 50). Il y a eu 32 projets de d'autres genres comme les émissions pour enfants et les jeunes, les documentaires, et les émissions de variétés et de spectacles, qui ont représenté des dépenses de production cumulées de 170 millions de dollars.

Tableau 50 Production appuyée par le CISP, selon le genre (nombre de projets et dépenses de production)

	Fiction		Autres genres		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	204	1 374	28	99	232	1 473
2000-2001	222	1 867	20	93	242	1 960
2001-2002	152	1 815	32	84	184	1 899
2002-2003	164	1 578	19	70	183	1 647
2003-2004	142	1 839	22	102	164	1 941
2004-2005	132	1 386	35	140	167	1 526
2005-2006	158	1 828	32	147	190	1 975
2006-2007	138	1 365	25	108	163	1 473
2007-2008 (P)	107	1 124	32	170	139	1 295

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

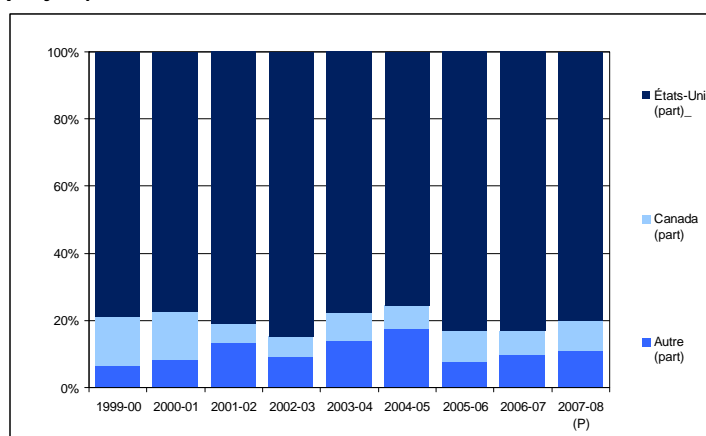
Nota : Certains totaux peuvent ne pas correspondre parce que les chiffres sont arrondis

2.3.5 Nationalité des titulaires du droit d'auteur

La part de projets appuyés par le CISP ayant un titulaire du droit d'auteur étranger a chuté de façon marquée au cours des dernières années, tandis que les titulaires du droit d'auteur canadiens représentent une part de plus en plus grande

Le droit d'auteur de projets cinématographiques et magnétoscopiques appuyés par le CISP a traditionnellement été détenu par des entités étrangères. Depuis toujours, des producteurs situés aux États-Unis étaient titulaires des droits d'auteur d'environ 80 % des projets financés par le CISP au Canada (tableau 51).

Tableau 51 Part des projets appuyés par le CISP, selon l'origine du titulaire du droit d'auteur (basée sur le nombre de projets)



Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

En 2007-2008, les sociétés américaines détenaient le droit d'auteur de 80 % des projets et totalisaient 89 % des dépenses de production.

- Des sociétés canadiennes étaient titulaires du droit d'auteur de 15 projets appuyés par le CISP tournés en 2007-2008 (tableau 52), ce qui représentait 71 millions de dollars en dépenses de production.
- Des sociétés américaines détenaient le droit d'auteur de 128 projets admissibles au CISP, soit 1 258 millions de dollars en dépenses de production.
- Des sociétés de production situées dans d'autres pays étaient titulaires du droit d'auteur de 18 projets.

Tableau 52 Production appuyée par le CISP, selon l'origine du titulaire du droit d'auteur (nombre de projets et dépenses de production)

	États-Unis		Canada		Autres		Total	
	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$	N ^{bre}	M\$
1999-2000	185	1 162	35	218	12	93	232	1 473
2000-2001	194	1 514	36	283	12	162	242	1 960
2001-2002	145	1 542	23	103	16	255	184	1 899
2002-2003	155	1 394	15	99	13	154	183	1 647
2003-2004	131	1 508	20	163	13	270	164	1 941
2004-2005	117	1 150	27	106	23	270	167	1 526
2005-2006	138	1 642	37	180	15	153	190	1 975
2006-2007	139	1 305	12	76	17	150	168	1 530
2007-2008 (P)	128	1 258	15	71	18	77	161	1 407

Source : BCPAC

P – Statistiques préliminaires

Nota : Certains totaux peuvent ne pas correspondre parce que les chiffres sont arrondis.

3 Administration

La présente section décrit le processus administratif suivi au BCPAC et présente les statistiques de la charge de travail relative au traitement des demandes liées au CIPC et au CISP au BCPAC.

3.1 Processus administratif

Lorsque le BCPAC reçoit une demande, un dossier contenant toute l'information présentée par le producteur est créé et horodaté le jour de l'arrivée. Un commis à la certification entre alors toute l'information pertinente dans la base de données informatique et un accusé de réception pour le paiement des frais de demande est envoyé à la société de production. Le dossier est ensuite rangé dans la banque du BCPAC en attendant qu'il soit examiné par un agent de crédit d'impôt.

Sur la base du premier arrivé, premier servi, l'agent de crédit d'impôt responsable retirera un dossier de la banque et entamera une analyse complète. S'il y a des problèmes à résoudre ou de l'information manquante, l'agent demandera au producteur de lui fournir les documents appropriés. Le temps où le dossier reste entre les mains de l'agent dépend normalement de la rapidité du producteur à répondre à la demande d'information. Conformément à son protocole de service à la clientèle, le BCPAC vise, dans des circonstances normales, à terminer l'examen d'une demande complète et à délivrer un certificat dans un délai de huit à dix semaines, lorsqu'une demande est complète.

Une fois que l'agent a déterminé que le dossier peut être approuvé, il imprimera la recommandation et le certificat et le fera parvenir au directeur pour fins d'approbation. Le certificat officiel est acheminé au directeur général des Industries culturelles, afin qu'il le signe. Une fois signé, le certificat est renvoyé au commis à la certification qui le fait parvenir à la société de production.

3.2 Charge de travail

La charge de travail est le nombre total de demandes que le BCPAC reçoit et certifie au cours d'une même année. La charge de travail consiste surtout à analyser et à traiter les demandes liées au CIPC.

3.2.1 Demandes reçues par le BCPAC

L'augmentation du nombre de demandes de production de contenu canadien a propulsé le nombre annuel de demandes reçues par le BCPAC à plus de 2 400 pour la première fois en 2007-2008

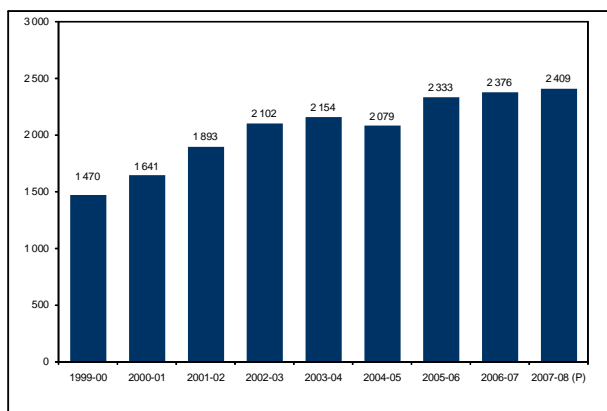
Les demandes totales reçues au BCPAC ont atteint le niveau record de 2 409 en 2007-2008 – une augmentation de 1 % par rapport à 2006-2007 (tableau 53). L'augmentation du nombre de demandes reçues au BCPAC au cours des cinq dernières années est attribuable à des augmentations significatives des demandes de certificat partie A et partie B pour des projets admissibles au CIPC.

- Le nombre annuel de demandes de certificat partie A a augmenté de 15 %, passant de 871 en 2004-2005 à 1 000 en 2007-2008.
- Le nombre annuel de demandes de certificat partie B a aussi augmenté de 26 %, passant de 802 en 2004-2005 à 1 012 en 2007-2008.
- Le nombre annuel de certificat partie A/B a diminué pour passer de 248 en 2004-2005 à 216 en 2007-2008.
- Le nombre annuel de certificat partie AC pour des projets admissibles au CISP a connu une hausse pour passer de 158 en 2004-2005 à 181 en 2007-2008.

Le BCPAC a connu des augmentations du nombre annuel de demandes qu'il reçoit, sauf pour une année, au cours de la période de neuf ans, de 1999-2000 à 2007-2008. La croissance du nombre de demandes reçues par le BCPAC découle de la croissance simultanée des demandes de certificat partie A et partie B. Entre 1999-2000 et 2007-2008, le nombre annuel de demandes de certificat partie B a plus que doublé passant de 438 à 1 012. Au cours de la même période, le nombre annuel de demandes de certificat partie A a augmenté de 60 %, passant de 625 à 1 000 (Tableau 54). La tendance à la hausse des demandes de certificat partie A et partie B témoigne de la croissance du nombre annuel de projets bénéficiant du CIPC. Le nombre annuel de demandes de certificat AC illustre la tendance observée quant au nombre annuel de projets bénéficiant du CISP.

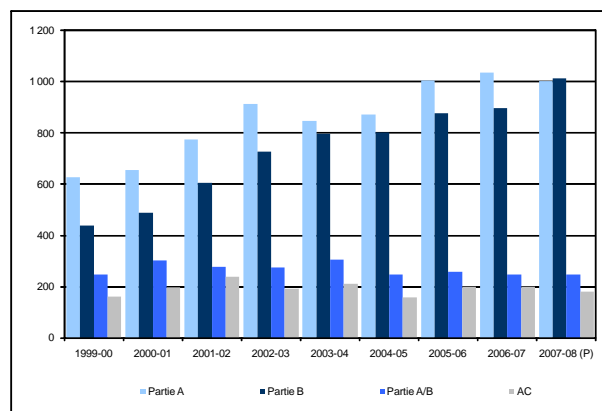
Tableau 53 Demandes reçues par le BCPAC

A. Nombre total de demandes reçues par le BCPAC



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

B. Nombre de demandes reçues par le BCPAC, selon le type de certificat



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

Tableau 54 Nombre de demandes reçues par le BCPAC, selon le type de certificat

	Certificat partie A	Certificat partie B	Certificat partie A/B	Certificat AC	Total
1999-2000	625	438	247	160	1 470
2000-2001	655	487	301	198	1 641
2001-2002	774	604	277	238	1 893
2002-2003	912	725	275	190	2 102
2003-2004	844	794	306	210	2 154
2004-2005	871	802	248	158	2 079
2005-2006	1 002	876	258	197	2 333
2006-2007	1 033	896	248	199	2 376
2007-2008 (P)	1 000	1 012	216	181	2 409

Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

3.2.2 Demandes certifiées par le BCPAC

Le nombre de demandes certifiées par le BCPAC a atteint le chiffre record de 2 342 en 2006-2007.

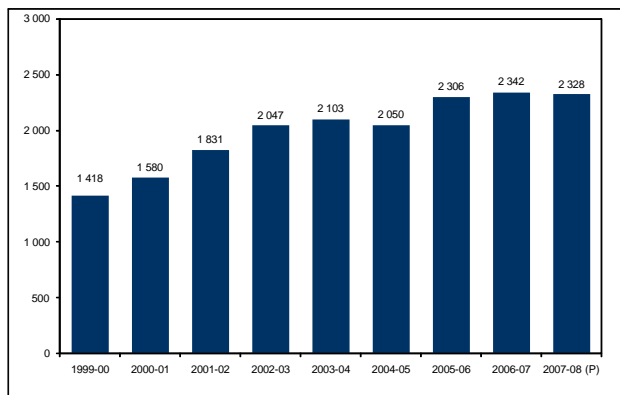
En tout, le BCPAC a certifié 2 328 demandes en 2007-2008, qui est juste un peu moins que le chiffre record en dix ans de 2 342 en 2006-2007. Au cours des cinq années précédant 2007-2008, le gros de l'augmentation des demandes certifiées par le BCPAC découlait des augmentations importantes du nombre annuel de demandes de certificats partie A et partie B certifiées.

- De 2003-2004 à 2007-2008, le nombre annuel de demandes certifiées par le BCPAC pour la partie A est passé de 824 à 972, soit une augmentation de 18 % (tableau 56).

- Le nombre de demandes certifiées par le BCPAC pour la partie B est passé de 787 à 974, soit une augmentation de 24 %.
- Le nombre annuel de demandes de certificats parties A et B certifiées par le BCPAC a diminué de 29 % entre 2003-2004 et 2007-2008, passant de 287 à 205.
- Les demandes certifiées par le BCPAC pour les certificats AC en vertu du programme de CISP ont diminué de 15 % entre 2003-2004 et 2007-2008, passant de 205 à 177.

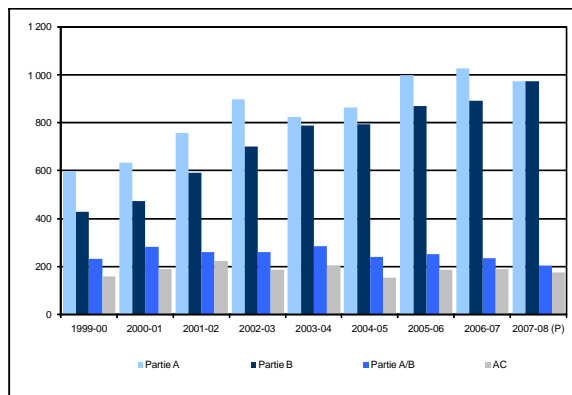
Tableau 55 Demandes certifiées par le BCPAC

A. Nombre total de demandes acceptées par le BCPAC



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

B. Nombre de demandes certifiées par le BCPAC, selon le type de certificat



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

Jusqu'en 2006-2007, le BCPAC a connu des augmentations annuelles du nombre de demandes certifiées, sauf en 2004-2005. Cette croissance provenait de l'augmentation du nombre annuel de demandes de certificat partie B et partie A. De 1999-2000 à 2007-2008, le nombre annuel de demandes de partie B certifiées par le BCPAC a augmenté de 546, ou de 128 %, alors que le nombre de demandes certifiées de partie A a augmenté de 374, soit une hausse de 63 %.

Tableau 56 Nombre de demandes acceptées par le BCPAC, selon le type de certificat

	Certificat partie A	Certificat partie B	Certificat partie A/B	Certificat AC	Total
1999-2000	598	428	233	159	1 418
2000-2001	634	473	282	191	1 580
2001-2002	756	592	260	223	1 831
2002-2003	897	701	261	188	2 047
2003-2004	824	787	287	205	2 103
2004-2005	863	794	240	153	2 050
2005-2006	997	869	251	189	2 306
2006-2007	1 025	891	235	191	2 342
2007-2008 (P)	972	974	205	177	2 328

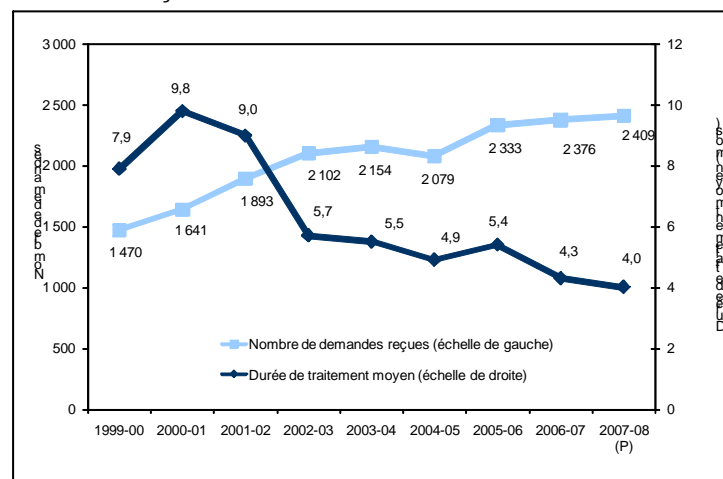
Source : BCPAC
P — Statistiques préliminaires

3.2.3 Délai de traitement des demandes

Le délai de traitement des demandes adressées au BCPAC a été réduit à un temps record de quatre mois, malgré la hausse du nombre de demandes

Le BCPAC est déterminé à fournir aux demandeurs du CIPC et du CISP le meilleur service possible. En 2007-2008, le BCPAC a eu besoin, en moyenne, de quatre mois pour traiter une demande (tableau 57). Ce chiffre représente une baisse de 7 % par rapport à la moyenne enregistrée en 2006-2007 et une très forte baisse par rapport aux périodes antérieures à 2006-2007.

Tableau 57 Délai de traitement des demandes et nombre de demandes reçues concernant le CIPC et le CISP



Source : BCPAC
P – Statistiques préliminaires

En 2000-2001, le BCPAC a mis en

œuvre de nombreuses mesures pour rationaliser son système de traitement des demandes. Au nombre des mesures prises, mentionnons l'embauche de nouveaux employés, le maintien en poste du personnel expérimenté grâce à une restructuration organisationnelle, l'automatisation du processus de production des certificats, la réduction de la quantité de documents requis des producteurs et la création d'un système de triage en vertu duquel les demandes sont évaluées et organisées en fonction de la langue et du niveau de difficulté.

Les résultats de l'initiative de réingénierie du processus au BCPAC sont évidents dans les statistiques relatives au délai de traitement des demandes. Depuis 2002-2003, le délai de traitement moyen des demandes au BCPAC s'est amélioré à chaque exercice financier, sauf en 2005-2006, où il augmente provisoirement de 10 % pour passer 5,4 mois. Le délai de traitement moyen des demandes s'est amélioré de 59 %, pour passer de 9,8 mois en 2000-2001 à 4 mois en 2007-2008. L'amélioration constante et marquée du délai de traitement des demandes s'est produite, malgré une progression de 47 % du nombre annuel de demandes que reçoit le BCPAC.



Annexe : Notes additionnelles au sujet des statistiques

1. Remarques sur l'emploi des termes

Toutes les productions et les productions certifiées

Les données dans ce rapport sont basées sur *toutes les productions* et non sur les *productions certifiées* de la base de données du BCPAC. Toutes les productions ont fait l'objet d'une demande du BCPAC en vue d'obtenir un certificat partie A, partie B ou partie A/B. L'utilisation des données pour toutes les productions présente une image plus exacte de l'activité de production au cours d'un exercice financier particulier et montre une fluctuation inférieure d'une année à l'autre.

Marchés et catégories

Les données du BCPAC peuvent être ventilées selon trois marchés principaux. La **télévision** comprend les catégories séries, téléfilms, longs métrages destinés à la télévision, miniséries et émissions pilotes. Le **cinéma** comprend les catégories longs et courts métrages destinés aux salles de cinéma comme principal marché d'exploitation. En général, les longs métrages ont une durée d'au moins 75 minutes et les courts métrages durent 74 minutes ou moins. Les **autres marchés d'exploitation** comprennent les productions qui ne sont pas destinées aux salles de cinéma, les vidéogrammes, les émissions éducatives et les sorties directes en vidéo.

Genre

Le CIPC et le CISP appuient la production dans six genres audiovisuels majeurs : fiction (dramas et comédies), documentaire, émissions pour les enfants et les jeunes, émissions de type magazine, variétés et arts de la scène et émissions éducatives/instructives.

Langue

La langue est la langue principale d'une production : anglais, français, bilingue (anglais et français) ou d'autres langues.

Province/territoire

La province signifie la province de résidence de la société de production. Dans le cas d'une coproduction nationale, où il y a habituellement deux producteurs ou plus de provinces différentes, qui travaillent ensemble sur un projet, la résidence principale du producteur qui fait la demande (il ne peut y avoir qu'un seul producteur qui fait une demande) est utilisée pour catégoriser la province ou le territoire pour le projet. Le producteur qui fait la demande est habituellement le producteur majoritaire dans le projet. Autrement dit, celui ou celle dont la participation financière est la plus importante du point de vue de la part du droit d'auteur détenu sur le film ou l'émission de télévision.

Coût canadien

À moins d'indication contraire, les données financières utilisées dans ce rapport sont le coût canadien de production ou le coût total de production. Par comparaison, le financement canadien est le montant obtenu par les producteurs pour leurs productions. Le coût canadien est un meilleur indicateur du budget de production d'une œuvre. Le financement canadien qu'un producteur obtient pour une production peut être plus élevé que le coût de production.

2. Comparabilité avec d'autres publications

Ce rapport renferme des statistiques sur les niveaux annuels de production cinématographique et magnétoscopique à contenu canadien certifié et des statistiques sur la production étrangère et les services de production au Canada. L'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPF), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) et le ministère du Patrimoine canadien publient aussi conjointement un rapport annuel qui renferme des statistiques sur les niveaux annuels de production dans l'industrie de la production de films et d'émissions de télévision canadiens; l'édition la plus récente de ce rapport est le *Profil 2009 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada* (appelé « Profil 2009 » dans le présent rapport).

Même si les statistiques qui figurent dans le *Profil 2009* sont aussi tirées des données du BCPAC, elles peuvent différer de celles du *Rapport d'activités du BCPAC 2007-2008* pour les raisons suivantes :

- Les statistiques pour la production indépendante de films et d'émissions de télévision canadiens qui se trouvent dans le *Profil 2009* incluent un estimé des émissions de télévision qui reçoivent une certification relative au contenu canadien du CRTC, et non celui du BCPAC. Le *Rapport d'activités*

du BCPAC 2007-2008 ne contient pas de tels estimés. On n'y trouve que les statistiques pour les émissions de télévision dont le contenu canadien est certifié par le BCPAC dans le cadre du Programme du CIPC.

- Les statistiques qui se trouvent dans *Profil 2009* pour la production indépendante de films et d'émissions de télévision canadiens pour 2007-2008 incluent un estimé de l'activité de production pour laquelle on n'a pas encore demandé la certification du BCPAC (l'« année incomplète » décrite à la section 2.1.1). Le *Rapport d'activités du BCPAC 2007-2008* ne contient pas d'estimé de ce genre.
- Dans le *Profil 2009*, l'ACPFT/APFTQ apportent certaines corrections aux données chronologiques, pour tenir compte des différences dans le codage de genre d'émissions de télévision entre le BCPAC et le FCT.
- Les statistiques sur la production étrangère et les services de production que l'on trouve dans *Profil 2009* ne proviennent pas du BCPAC. L'ACPFT obtient ces données de l'Association des agences provinciales de financement qui mène une enquête annuelle auprès de ses membres. Le *Rapport d'activités du BCPAC 2007-2008* contient des données sur la production étrangère et les services de production tirées des dossiers de certification du CISP. Les totaux nationaux tirés de ces deux sources de données peuvent différer, étant donné que le CISP suit l'exercice financier gouvernemental, alors que les organismes de financement de certaines provinces appliquent un système fondé sur l'année civile.

Profil 2009 contient aussi des statistiques sur le nombre annuel de coproductions dans le cadre d'un accord international reconnues par Téléfilm Canada. Téléfilm Canada publie aussi des statistiques à cet égard. Les statistiques fournies dans le *Rapport d'activités du BCPAC 2007-2008* peuvent différer de celles de Téléfilm Canada. Les données indiquées dans le *Rapport d'activités du BCPAC 2007-2008* sont présentées par exercice financier, tandis que celles de Téléfilm Canada le sont par année civile.

Chaque année, le ministère des Finances publie un rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*. Dans le cadre de ce rapport, il fournit des estimés financiers globaux sur le CIPC et le CISP pour les années antérieures ainsi que des projections pour les années à venir. Ces données financières sont présentées par année civile. Pour chaque production, le BCPAC fait un estimé des dépenses de main-d'œuvre admissibles et du crédit d'impôt. Ces données sont fournies par exercice financier. Les crédits

d'impôt estimés par le BCPAC ne sont pas comparables aux estimés ou projections financières du ministère des Finances concernant le CIPC et le CISP.



Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)
25, rue Eddy, 8^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Tél. : 819-934-9830
Sans frais : 1-888-433-2200
Télécopieur : 819-934-9828
www.pch.gc.ca/bcpac

- Fin du document -

